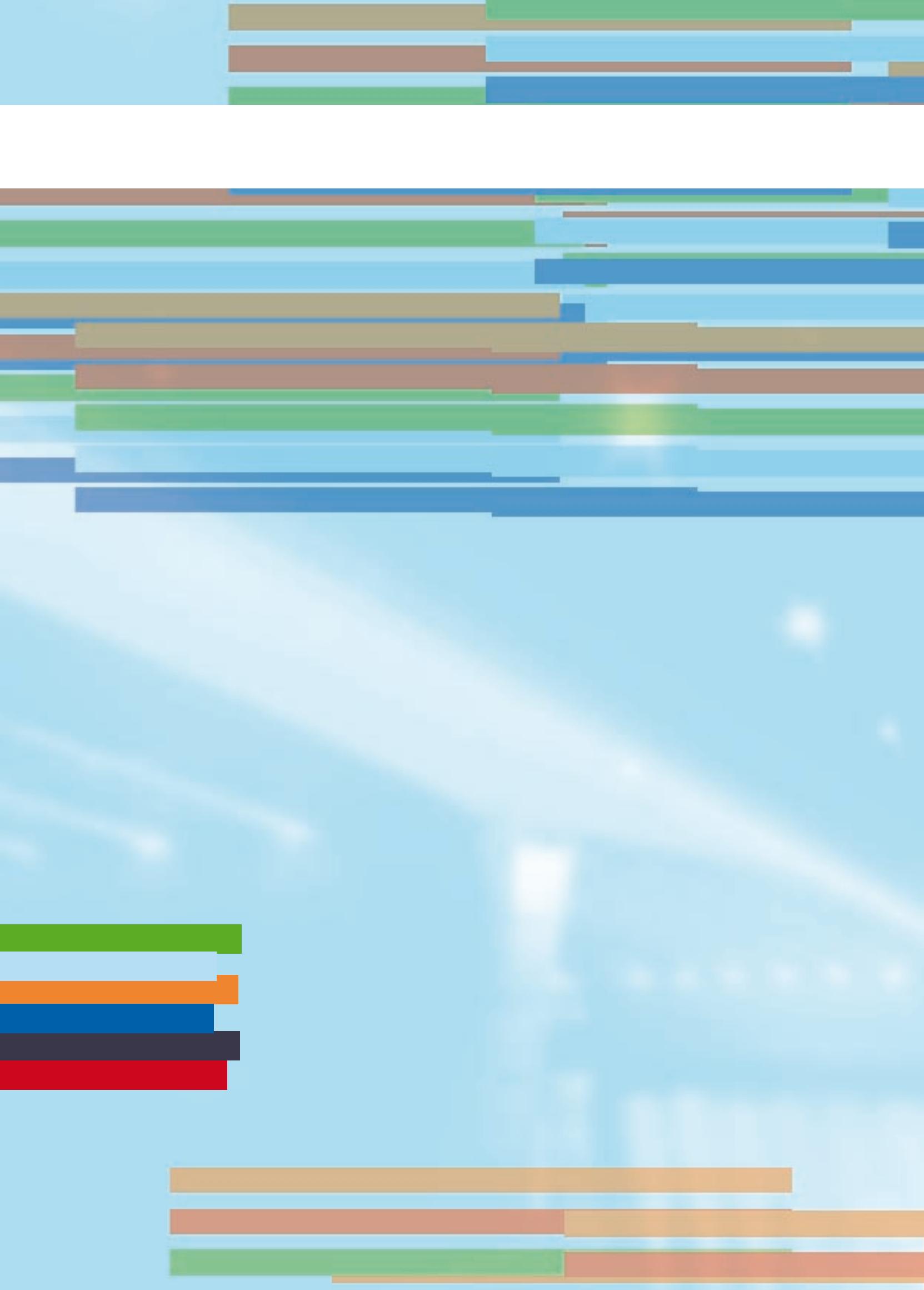




RAPPORT D'ACTIVITÉS
2004



SOMMAIRE

I. INTRODUCTION : PRÉSENTATION DE L'AGGLO DE ROUEN

1. Historique	6
2. L'intercommunalité en France fin 2004	8
3. Un rayonnement au service des habitants. « L'Agglo, tous les jours à vos côtés »	9
4. Les compétences de la Communauté d'Agglomération dans le paysage institutionnel	10
5. Comment fonctionne l'Agglo ?	12
6. Le personnel	16

II- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - EMPLOI - SOLIDARITÉS

17

Développement économique : une agglo attractive

7. Les Parcs d'Activités existants	18
8. Les grands sites d'études	19
9. Projets particuliers	24
10. Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)	26
11. Le Contrat d'agglomération	26
12. Le Programme d'Actions Foncières (PAF) d'agglomération	27
13. Haut-débit	27

Redynamiser l'emploi

14. Aider les entreprises dans leurs recrutements	28
15. Limiter les conséquences des suppressions d'emploi	30
16. Insertion par l'activité économique	31

Solidarités

17. Habitat	32
18. Contrat de Ville en Agglomération (2000-2006)	33
19. Aires d'Accueil des Gens du voyage	34
20. Actions en direction des communes de moins de 3500 habitants	35

III. ENVIRONNEMENT - DÉPLACEMENTS - LOISIRS

37

Environnement

21. Déchets : Plan « Jeter Utile »	38
22. Assainissement	41
23. Forêts – Parc animalier Roumire	44
24. Air (prévention des risques)	48

Déplacements

25. Les transports en commun de l'Agglomération : une priorité	49
26. Sixième Pont	51
27. La politique cyclable de l'Agglo	51
28. Mise en œuvre de la charte des entrées et traversées d'agglo (ETAR)	52

Loisirs

29. Sports	53
30. Culture	54

IV. ANNEXE FINANCIÈRE

59



ÉDITO DU PRÉSIDENT

L'année 2004 fut une année particulièrement importante pour le développement de l'Agglomération de Rouen. C'est en effet en 2004 que les élus des communes membres ont décidé d'accueillir au sein de l'organisation intercommunale trois nouvelles communes qui désiraient faire partie de la Communauté d'Agglomération et profiter de son dynamisme, de ses nombreux services et de son attractivité. Aujourd'hui, avec Sahurs, Hautot-sur-Seine et Saint Pierre-de-Manneville, l'Agglomération de Rouen est un territoire qui rassemble 37 communes et 400 347 habitants, c'est désormais la 3ème Communauté d'Agglomération de France en population.

2004 a également été sous l'impulsion des élus et grâce au travail des 493 agents de l'Agglomération, une année riche en réalisations et en projets pour améliorer le quotidien des habitants dans le domaine du développement économique, des transports, de l'aménagement du territoire, de la préservation de l'environnement.

En 2004, les 71 actions inscrites au contrat d'agglomération ont été lancées. Le projet des maisons de la forêt, la restructuration du Parc animalier de Roumare, le 6ème pont, le Palais des Sports ont fait un pas décisif.

Citons également la réussite en décembre 2004 du Forum «Emplois en Seine», ainsi que les 10 ans du métro qui a réellement changé la ville et l'agglomération et dont le succès est tel que nous avons tous le sentiment qu'il a toujours existé. Je vous invite à découvrir dans ce rapport d'activités 2004 nos réalisations et nos priorités pour demain.




Président de l'Agglomération de Rouen

I. INTRODUCTION : PRÉSENTATION DE L'AGGLO DE ROUEN





1. HISTORIQUE

Héritières de l'histoire, les 36 000 communes françaises se trouvent parfois dépourvues pour mener des projets d'envergure. C'est pourquoi, dès 1890, la loi encourageait la coopération communale plutôt que la fusion de communes. Les syndicats de communes (à vocation unique ou multiple), constitués pour gérer des services publics intercommunaux remportèrent un vif succès, jusqu'aux années 1990.

L'étape majeure a été la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, dite « Chevènement » : elle incite à la création, sur l'ensemble du territoire national, de communautés de communes (contexte rural, villes moyennes), de communautés d'agglomérations (ensembles de plus de 50.000 habitants, dont une ville-centre comptant au moins 15.000 habitants) et de communautés urbaines (ensembles de plus de 500.000 habitants), issues de la loi de 1966. Une nouvelle architecture institutionnelle de l'intercommunalité est ainsi créée, grâce à de nouvelles dispositions fiscales et financières : ces trois niveaux sont en effet dotés d'une fiscalité propre. Les communautés ne dépendent pas des contributions versées par les communes adhérentes. Les districts et les communautés de villes sont supprimés. Afin de limiter la concurrence territoriale et favoriser un développement économique cohérent, le régime fiscal de la taxe professionnelle unique est rendu obligatoire pour les communautés d'agglomération et les communautés urbaines; il

est encouragé pour les communautés de communes rurales, par un accroissement des concours financiers de l'Etat. Evoluant au rythme des étapes de l'intercommunalité, l'Agglomération de Rouen n'a cessé de renforcer ses compétences, au service d'habitants de plus en plus nombreux, sous l'impulsion de ses Présidents successifs :

Jean Lecanuet (1974-1989)

Laurent Fabius (1989-2000)

Yvon Robert (2000-2001)

François Zimeray (depuis le 5 avril 2001).

Conscient du rôle stratégique de l'agglomération, comme échelle pertinente, elle a su jouer un rôle, aujourd'hui pleinement reconnu dans le paysage institutionnel local.

30 ans d'Agglo

Trente ans d'Agglo : Le 21 février 1974, trente-trois communes de l'agglomération rouennaise officialisaient leur décision de se regrouper formant ainsi un SIVOM (syndicat intercommunal à vocation multiple), première étape dans l'intercommunalité en marche. Devenu District le 22 novembre 1995, la compétence première de ce groupement concernait les transports en commun, avec la création d'un réseau de « métro-bus » structurant pour l'agglomération. Il s'agit alors surtout d'une

intercommunalité de projets. Créée par arrêté préfectoral des 23 et 30 décembre 1999, la Communauté de l'Agglomération Rouennaise (« CAR »)¹, a permis de bâtir une intercommunalité de proximité. C'est ainsi qu'elle prend, en 2001, la compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers assimilés ».

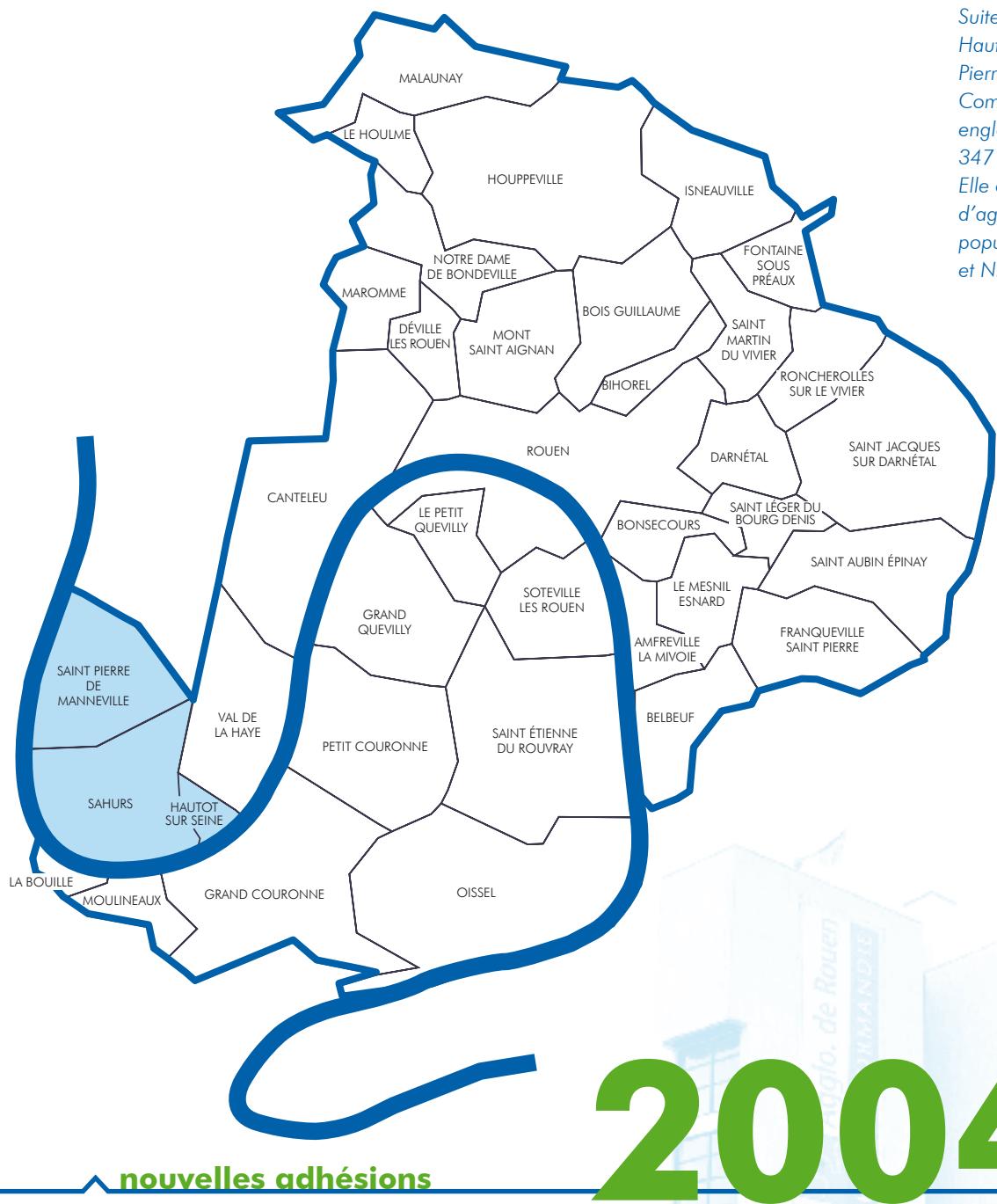
¹ Arrêté préfectoral du 23 décembre 1999 autorisant la transformation du District de l'agglomération rouennaise en Communauté de l'Agglomération Rouennaise.



Une Agglomération qui s'étend

Suite à l'adhésion de Sahurs, Hautot-sur-Seine et Saint-Pierre-de-Manneville, la Communauté d'Agglomération englobe 37 communes et 400 347 habitants.

Elle est la 3^e communauté d'agglomération de France (en population derrière Toulouse et Nice).



Le 1^{er} mars 2004 a marqué l'**adhésion de trois nouvelles communes**: Hautot-sur-Seine (353 hab), Sahurs (1 129 hab) et Saint-Pierre-de-Manneville (786 hab). Offrant ainsi à leurs habitants un réseau de transports en commun satisfaisant, elles participent désormais à la politique environnementale de l'agglomération (Plans Jeter Utile et Aggro-Vélo, mise en valeur des massifs forestiers, etc...). C'est donc à présent 37 communes qui ont uni leurs forces, au service de plus de 400 000 habitants.



2. L'INTERCOMMUNALITÉ EN FRANCE FIN 2004

Les groupements à fiscalité propre (syndicats intercommunaux et EPCI) ont atteint le nombre de 2525 au 1er janvier 2005. Ils concernent près de 32 500 communes et 52,2 millions d'habitants, soit 84 % des Français¹. Cette intégration ne cesse de progresser. On compte au 1er janvier 2005, 14 communautés urbaines, 162 communautés d'agglomération, et 2 343 communautés de communes en France. Sept

nouvelles communautés d'agglomération ont été créées en 2004.

Cette progression est renforcée par un transfert croissant de compétences, un effort constant d'amélioration et d'harmonisation de la qualité des prestations des services publics intercommunaux.

¹ 61,7 millions au 1er janvier 2004.



La population, la situation sociale

- Part des jeunes (0-19 ans) : **24,8%**
moyenne unités urbaines de + 200 000 habitants : **24,4%**
- Part des seniors (60 ans et +) : **19,4%**
moyenne unités urbaines de + 200 000 habitants : **19,8%**
- Taux de réussite au bac général 2004 Académie de Rouen : **78,4%**
moyenne France : **82,5%**
- Environ **35 000** étudiants dont 26 000 à l'Université de Rouen et 1 220 enseignants et enseignants chercheurs.
- Nombre de logements sociaux : **53 891** recensés en 2003
- Nombre de logements totaux : **180 302** au Recensement de 1999
- Part des propriétaires occupants : **40,6%**
moyenne unités urbaines de + 200 000 habitants : **45,9%**
- Revenu moyen : **8 630 €** par habitant en 2003 (Source : Fiches DGF)

3. UN RAYONNEMENT AU SERVICE DES HABITANTS. « L'AGGLO, TOUS LES JOURS À VOS CÔTÉS »



C'est ainsi que pour 2004, les grandes orientations politiques de l'Agglo étaient ainsi définies :

- Poursuite de la politique de développement économique de l'Agglomération,
- Amélioration du cadre de vie, de l'environnement et de l'attractivité de notre territoire,
- Solidarité entre les habitants et entre les communes,
- Maintien des grands équilibres financiers du budget de l'Agglomération.



Travailler ensemble pour mener de grands projets utiles à tous les habitants et offrir un service public de qualité...



4. LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Actions

- Les parcs d'activités : le Grand Launay, la Vente Olivier, le pôle d'activités du Zénith, le technopôle du Madrillet.
- Le parc des expositions
- Les aides à l'immobilier

Partenaires

- La Région Haute-Normandie
- le Département de Seine-Maritime
- les communes
- Les Chambres consulaires
- Les comités d'expansion économique, les associations de développement local, etc...

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) (Communautés de communes, d'agglomération, et urbaines) ne sont pas des collectivités territoriales. Elles n'agissent que par délégation des communes, qui demeurent

L'ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

Actions

- Programme local de l'habitat (document stratégique)
- Action pour le logement des personnes défavorisées.

Partenaires

- Les bailleurs privés et sociaux (OPHLM, SA d'HLM...)
- Les communes et leurs CCAS
- Le Département
- L'Etat (Rectorat pour le logement étudiant, Préfecture...)



Les transferts des compétences « **Eau** » et « **assainissement** **non collectif** » sont prévus pour le 1er janvier 2005.

L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Transports Urbains

Plan de déplacements urbains, Métro, bus, TEOR, LISOR...

Urbanisme

Projet Seine Ouest, schéma de cohérence territoriale, programme ETAR¹, soutien à l'investissement des petites communes.



Partenaires

- Les entreprises délégataires de services publics (TCAR, SOMETRAR, Vinci Park ...).
- Les propriétaires de la voirie (Etat, département, communes)
- Les communes demeurent compétentes pour l'élaboration de leurs plan locaux d'urbanismes (PLU ex POS) et la délivrance des permis de construire.
- L'Etat (préfecture, DDE)

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Actions

- Collecte des ordures ménagères.
- Traitement et valorisation des déchets.
- Tri sélectif des déchets ménagers.

Partenaires

- Le SMEDAR²
- Eco-emballage
- Le Département
- L'Etat (ADEME)

¹ ETAR : entrées et traversées de l'Agglo de Rouen

² SMEDAR : Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets de l'Agglomération Rouennaise gestionnaire de l'usine d'incinération avec valorisation énergétique Vesta de Grand-Quevilly.

DANS LE PAYSAGE INSTITUTIONNEL



le lieu d'exercice premier de la citoyenneté, puisque les Présidents d'EPCI sont élus par leurs pairs et non au suffrage universel direct.

Dans l'exercice de ses compétences, l'agglomération est constamment amenée à travailler en partenariat avec d'autres acteurs, notamment des collectivités

territoriales (communes, départements et régions), surtout lorsqu'il s'agit de compétences dites partagées et non pas propres. Les compétences obligatoires et optionnelles sont exercées par l'Agglo en 2004, dans le cadre des lois et règlements nationaux et européens.

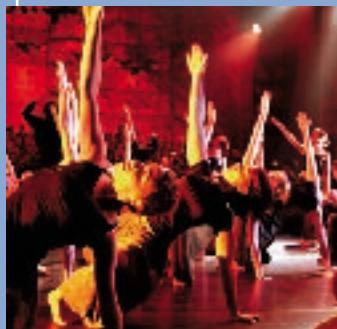
LA VIE CULTURELLE ET SPORTIVE

Actions

- Zénith de l'Agglo.
- Organisation d'événements culturels ou sportifs (Transeuropéennes)
- Aides aux clubs sportifs

Partenaires

- Associations, clubs sportifs
- Communes
- Région Haute-Normandie
- L'Etat (DRAC, DRJS...)
- Le délégué du Zénith (Véga)



LA POLITIQUE DE LA VILLE

Actions

- PLIE (Plan local d'insertion par l'économie).
- Prévention de la délinquance.
- Soutien aux structures d'insertion.
- Accueil des gens du voyage.

Partenaires

- Les associations d'entraide, d'insertion...
- L'Etat (DRTE, Préfecture...)
- Union Européenne
- Région
- Département



Prise de compétence haut-débit

Afin de réaliser une couverture totale ADSL des 37 communes d'ici fin 2005 et renforcer l'attractivité de son territoire sur le plan économique, le Conseil d'Agglomération du 27 septembre 2004 a proposé aux communes de transférer à l'Agglomération de Rouen la compétence « réseaux de communication à haut débit, ouverts au public ». C'est chose faite après accord des communes par l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2004.

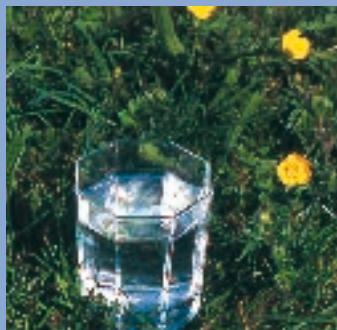
L'ASSAINISSEMENT DES EAUX

Actions

- Traitement des eaux usées : 5 stations d'épuration.
- SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux).

Partenaires

- Les délégués
- L'Agence de l'Eau
- Les syndicats de bassins versants
- Les syndicats de rivière



HAUT-DÉBIT

Actions

- Réseaux de communication à haut débit, ouverts au public

Partenaires

- Opérateurs privés
- Communes
- Région,
- Département,
- Europe

L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DES VOIRIES COMMUNAUTAIRES

Actions

- Divers travaux d'entretien

Partenaires

- Communes
- Département
- Etat (DDE)



5. COMMENT FONCTIONNE L'AGGLO ?

Les **habitants** des 37 communes élisent leurs conseillers municipaux tous les 6 ans.

Les **Conseillers municipaux** élisent en leur sein les délégués de leur commune au Conseil d'Agglomération (1 délégué par commune + 1 délégué par tranche de 5000 habitants).

Le **Conseil d'Agglomération** - constitué de 102 délégués - délibère et adopte les grandes orientations, - Il élit les membres du Bureau - Il se réunit au moins quatre fois par an.

Bureau de l'Agglomération - constitué du Président, de 19 vice-présidents et de 16 autres membres - se réunit avant chaque Conseil d'Agglomération. Délibère par délégation du Conseil, pour gérer les affaires courantes avec plus d'efficacité.



La composition du Bureau de l'Agglomération

Le **bureau** est présidé par François Zimeray. Exécutif de la Communauté, il reçoit délégation du Conseil d'Agglomération pour la gestion des affaires courantes. Il est assisté dans sa tâche par 19 Vice-Présidents, dotés de délégations spécifiques.



Les 19 Vice-Présidents et leurs délégations



Marc Massion
1^{er} vice Président
Finances
Administration générale



Dominique Gambier
3^e vice Président
Modernisation et qualité
des services publics intercommunaux
Assainissement, Collecte des déchets,
Eau potable
Service des transports urbains
Commission Consultative
des Services Publics aux usagers



Dominique Hardy
5^e vice Président
Sport



Jean-Yves Merle
7^e vice Président
Culture
Patrimoine
Jeunesse



Laurent Fabius
9^e vice Président
Environnement
(bruit, risques technologiques
et naturels, éducation
à l'environnement)
Plan Agglo vélo

Pierre Bourguignon
2^e vice Président
Qualité de la vie, Urbanisme
Développement urbain
Déplacement urbain (PDU)
Aménagement en liaison
avec le 10^e vice Président



Christophe Bouillon
4^e vice Président
Politique de la ville
en liaison avec le 14^{ème}
et la 6^{ème} vice Président
Nouvelles technologies
de l'information
et de la communication
Mission locale



Nicolle Rimasson
6^e vice Présidente
Insertion par l'économique
en liaison avec
le 4^e vice Président



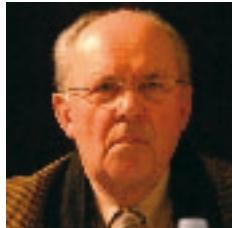
Boris Lecoeur
8^e vice Président
Egalités des chances
Education, recherche
et enseignement supérieur



Thierry Foucaud
10^e vice Président
Pôles urbains périphériques
en liaison avec le
2^e vice Président



5. COMMENT FONCTIONNE L'AGGLO ?



Maurice Seminel
11^e vice Président
Nouveaux services
aux petites communes

Traitement des déchets ménagers et assimilés
Représentation au SMEDAR
Collecte des déchets en liaison
avec le 3^e vice Président
Gens du voyage en liaison
avec le 4^e vice Président



Joël Clément
13^e vice Président
Président de la commission
d'appels d'offres et de la commission
de délégation de service public

Maurice Demarty
12^e vice Président



Frédéric Sanchez
15^e vice Président
Développement économique
en liaison avec le Président

Hubert Wulfranc
14^e vice Président
Habitat en liaison
avec le 4^e vice Président



Eric Cesari
17^e vice Président
Gestion du patrimoine et des
biens immobiliers nécessaires au
fonctionnement des services

Françoise Guegot
16^e vice Présidente
Affaires européennes
en liaison avec le Président



Max Martinez
19^e vice Président
Coopération décentralisée
en liaison avec le Président

Laure Leforestier
18^e vice Présidente
Tourisme en liaison avec
le 15^e Vice-Président





Membres du Bureau

M. ANQUETIN,

Maire de Saint-Aubin-Epinay

M. Claude AVISSE,

Maire d'Amfreville-là-Mivoie

M. Francis DEBREY,

Maire de Fontaine-sous-Préaux

M. André DELESTRE,

Adjoint au maire de Petit-Quevilly

Mme Catherine DUCHEMIN,

Maire de Moulineaux

M. Patrice DUPRAY,

Maire de Grand-Couronne

M. Jean-Pierre FERRES,

Adjoint au Maire de Bihorel

M. Michel GRANDPIERRE,

Conseiller municipal de Saint-Etienne-du-Rouvray

M. Daniel GRENIER,

Maire du Houlme

M. Claude PIOLE,

Maire de Petit-Couronne

M. Jean-Michel GUYARD,

Adjoint au Maire de Rouen

M. Michel LENNUYEUX,

Maire de la Bouille

M. Phillippe LEROY,

Maire de Franqueville

M. Edgar MENGUY,

Adjoint au Maire de Rouen

Mme Geneviève PRETERRE,

Maire de Darnétal

M. Gilbert RENARD,

Adjoint au Maire de Bois-Guillaume

Commissions spécialisées

Émanant du Conseil d'Agglomération, elles sont au nombre de trois et sont composées de délégués chargés d'étudier les dossiers soumis à délibération. Lorsqu'un dossier transversal concerne plusieurs commissions, une Commission élargie est convoquée.

Groupes de travail

Afin d'assurer une concertation la plus large possible au sein de la Communauté, 12 groupes de travail ont été constitués sur des thèmes spécifiques. Ils sont composés de délégués et de conseillers municipaux des Communes membres.

Les groupes politiques représentés à l'Aggo

Conformément aux articles L 5212-4, L 5211-1 et L 2121-28 du CGCT, des groupes politiques ont été constitués :

• **Groupe Socialiste et Républicain**

28 membres, présidé par Christophe Bouillon, maire de Canteleu

• **Groupe des Elus Communistes et Républicains**

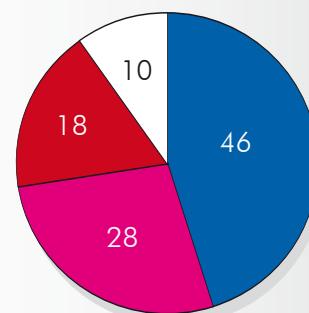
18 membres, présidé par Dominique Hardy, adjoint au maire de Sotteville-lès-Rouen

• **Groupe Union pour l'Agglomération de Rouen**

46 membres, présidé par Pierre Albertini, maire de Rouen

• **Les non-inscrits** sont au nombre de dix.

- Union pour l'Agglomération de Rouen
- Républicains et socialistes
- Communistes et Républicains
- non inscrits





6. LE PERSONNEL

De longs mois de travail ont été consacrés en 2004 à préparer **le transfert de la compétence « EAU »** au 1er janvier 2005. Il s'agissait sur le plan administratif de créer la Direction de l'Eau, au sein du pôle de l'Eau et du Département « Services publics aux usagers ». Les agents de l'Eau au nombre de 105, porteront l'effectif de l'Agglo à près de **630 agents**, dont 80% exercent des fonctions techniques. Ils sont

pour l'essentiel originaires de la Ville de Rouen et du service des eaux de Grand Quevilly. Trois d'entre eux travaillaient à la régie de Darnétal.

Du côté de la DRH, ce transfert a été précédé et accompagné par des réunions d'information à destination des nouveaux agents dès mai 2004.

La Gestion des Ressources Humaines en 2004 - Quelques chiffres

EFFECTIFS Nombre total d'agents au 31/12/04 : **493**

MOUVEMENTS Arrivées : **55** / Départs : **22**

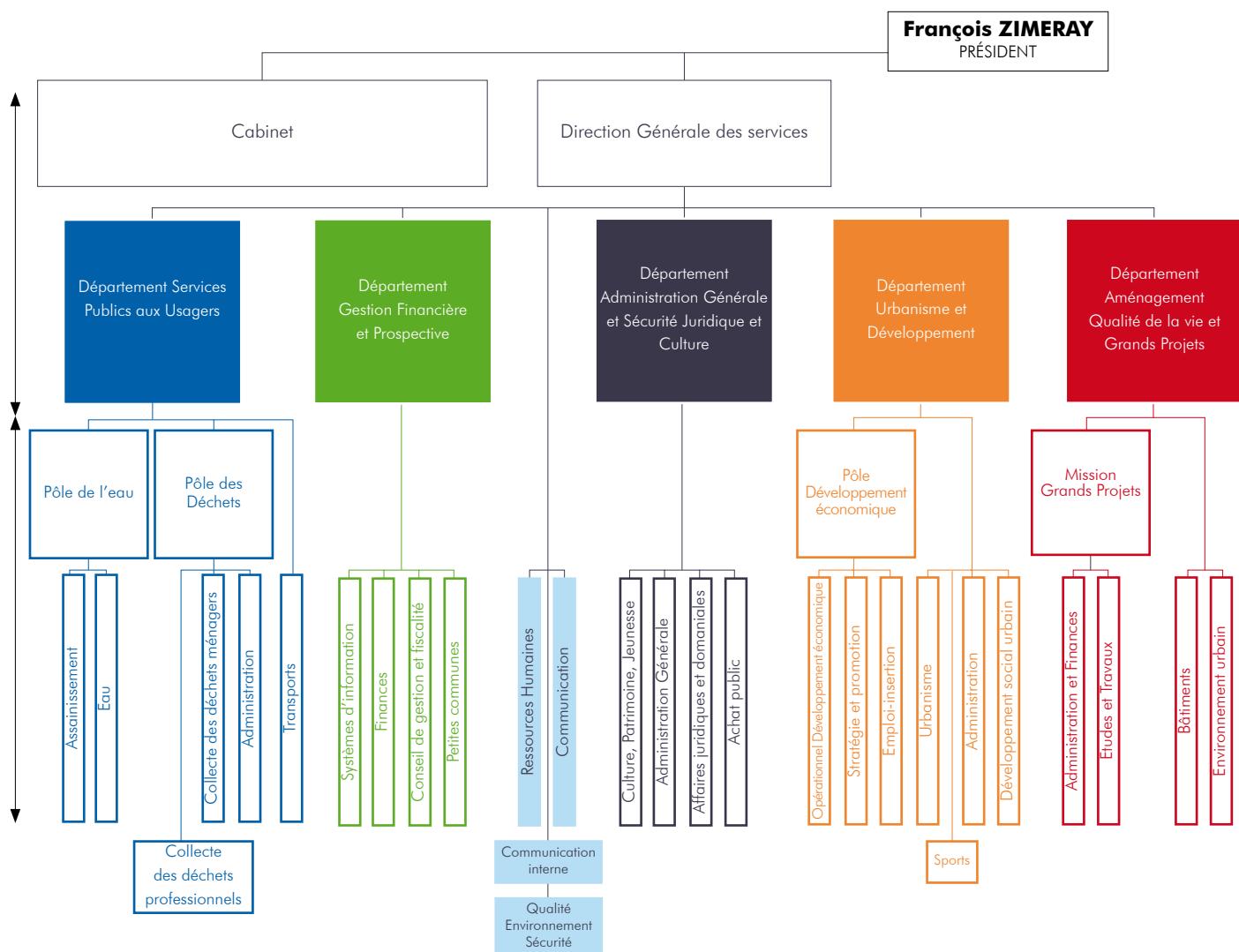
CANDIDATURES L'agglo a reçu **1482** demandes d'emplois

ACCUEIL DE STAGIAIRES L'agglo a accueilli **43** stagiaires

493

organigramme

Les services de l'Agglo sont organisés, sous l'autorité du Directeur Général des Services, en cinq départements ayant chacun à leur tête un Directeur Général Adjoint. D'autre part, le Président est assisté par un Cabinet.



II- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - EMPLOI - SOLIDARITÉS





DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : UNE AGGLO ATTRACTIVE

La priorité de l'Agglomération de Rouen est de construire chaque jour un territoire plus solidaire, dynamique et attractif, afin d'améliorer la vie quotidienne. Aux yeux des entrepreneurs, la solidarité créée par un taux unifié de taxe professionnelle donne sa cohérence au territoire. En effet, l'Agglomération est l'échelle pertinente, clairement identifiée, pour développer les activités économiques et l'emploi qui en découle. Cette richesse doit être partagée par tous, citoyens, contribuables et usagers, particuliers ou entreprises.

7. Les Parcs d'activités existants

• **Le Grand Launay**

Implantation de quatre entreprises supplémentaires, toutes liées à la vocation de la zone (industrie et services à l'industrie) : Launay-Pharm et Pomona = 87 emplois + ECN (22) + Arens (30), + Continental Pharma (60) Frédéric Sanchez, Vice-Président en charge de l'économie, souligne que « rapide et exemplaire, l'ensemble de cette opération publique menée par l'Agglomération de Rouen aura permis l'implantation de 10 entreprises dont 7 sièges sociaux sur le Grand Launay ».

- **Aménagement de la vente Olivier (30 ha commercialisables)**
- **Le Technopôle du Madrillet, soutien aux filières**
- **Parc du Zénith (14 000 m² de bureaux)**
- **Le Parc Expo (Agglo Expo)**
- **Participation à la rénovation du boulevard Maritime avec le Port Autonome**
- **Maintien de l'emploi sur site (Parc du Cailly)**
- **Aide à l'immobilier d'entreprises, aides aux entreprises**

2ème convention d'affaires européennes moteurs, les 13 – 14 /10, en partenariat avec le Technopôle du Madrillet. A révélé une invention majeure dans le domaine de la motorisation, développée par le site du Technopôle. Offrant une réduction sensible des émissions polluantes et de la consommation. Et proposé 2500 rendez-vous d'affaires et une dizaine d'ateliers.

Le Technopôle du Madrillet



8. Les grands sites d'études

Afin de permettre l'accueil d'entreprises sur le territoire de l'agglomération, la Direction Urbanisme est chargé de mener des études sur plusieurs sites dans l'agglomération. Ces sites, destinés à accueillir des activités économiques diversifiées et complémentaires, comprennent à la fois des sites de reconversion urbaine et des sites d'expansion urbaine.

La Plaine de la Ronce

(Localisation : Bois-Guillaume, Fontaine-sous-Préaux, Saint-Martin-du-Vivier et Isneauville)

Le territoire des plateaux nord a été déclaré d'intérêt communautaire pour la réalisation d'une zone d'activités économiques par le conseil communautaire de l'Agglomération de Rouen le 7 juillet 2003.

Afin de mettre en œuvre ce projet, l'Agglomération de Rouen a piloté en 2004 un dossier de création de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) en partenariat avec les communes concernées. Plusieurs études techniques ont été menées dans ce cadre :

- Elaboration du dossier de création de ZAC
- Etude hydraulique
- Etude d'impact
- Etude de prospective économique
- Etude de déplacements

- Etude agricole
- Etude environnementale...

Le projet de zone d'activités envisagé a fait l'objet d'une concertation organisée du 15 juin au 30 septembre 2004.

Afin de toucher un vaste public, cette concertation a notamment compris les mesures suivantes :

- Exposition publique du 15 juin au 30 septembre 2004, installée dans les mairies des quatre communes concernées par le projet, ainsi qu'au point info de l'agglomération rouennaise.
- Organisation de deux réunions publiques (29/06/04 dans les locaux de l'Agglomération de Rouen et le 08/07/04 à la Mairie de Saint Martin du Vivier).
- Mise en place d'informations sur le site Internet de l'Agglomération de Rouen.

Le projet présenté lors de cette concertation portait sur l'urbanisation, à horizon 20 ans, de près de 100 hectares cessibles compris dans un périmètre total de 180 hectares, pour l'accueil d'activités économiques tertiaires, à dominante de bureaux. L'accueil de grandes surfaces commerciales est exclu, en conformité avec le schéma directeur arrêté en 2001 qui fixe les orientations d'aménagement pour ce territoire. La prise en compte des études techniques menées ainsi que des remarques formulées lors de la

concertation a amené à proposer la création d'une ZAC sur un périmètre opérationnel réduit à 90 hectares (dont 45 commercialisables). Les espaces exclus du périmètre de ZAC mais faisant partie du périmètre d'intérêt communautaire seront inscrits en tant que zones de développement futur dans les documents d'urbanisme.

Le dossier de création de la ZAC de la plaine de la Ronce et le bilan de la concertation ont été approuvés par délibération du conseil du 27 janvier 2005.

Plaine de la Ronce - Projet d'études



Plaine de la Ronce

La compétence économique est le pilier de la politique communautaire, dont les objectifs sont clairs :

- **Redynamiser le tissu économique de notre territoire**
- **Développer les sites d'activités économiques déclarés d'intérêt communautaire**



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : UNE AGGLO ATTRACTIVE

Le Val d'Eauplet - Lescure

(Localisation : Bonsecours et Amfreville-la-Mivoie)



L'année 2004 a été l'occasion d'arrêter le parti d'aménagement du secteur.

Par ailleurs, en fonction du souhait des entreprises de rester ou non sur le site de façon pérenne, des secteurs de mutabilité ont été établis.

En terme de vocation, le souhait des élus des communes concernées est de retrouver une certaine mixité des lieux en alliant activités économiques en partie nord du secteur et habitat situé de préférence à proximité du centre ville d'Amfreville-la-Mivoie.

Les premières approches financières révèlent des coûts d'aménagement et foncier importants, caractéristiques des sites de reconversion.

Deux hypothèses de transformation du site ont été étudiées, démolition/reconstruction et réhabilitation. Toutefois, ces variantes influent peu sur le coût d'aménagement.

Compte tenu des éléments qui précédent, la difficulté consiste à trouver une vocation économique au site, susceptible de correspondre au marché, notamment en terme de prix.

VNF a émis le souhait de ne pas obéir la vocation fluviale du site. Une reconversion vers une activité de logistique fluviale a été étudiée en liaison avec les services du PAR. Bien qu'intéressante, elle s'avère prématurée.

Dans ce contexte, l'hypothèse que l'Agglo souhaite affiner avec le bureau d'étude propose :

1. De déclarer d'intérêt communautaire le secteur de court terme, de procéder à l'acquisition de la parcelle AVII et à sa réhabilitation vers une destination de centre de distribution urbain, afin d'amorcer la transformation du site,

2. De constituer des réserves foncières sur le reste du secteur, permettant de poursuivre la transformation du site sur le long terme.

La Vallée des deux rivières

Aubette Robec

(Localisation : Rouen, Saint-Léger-du-Bourg-Denis et Darnétal)

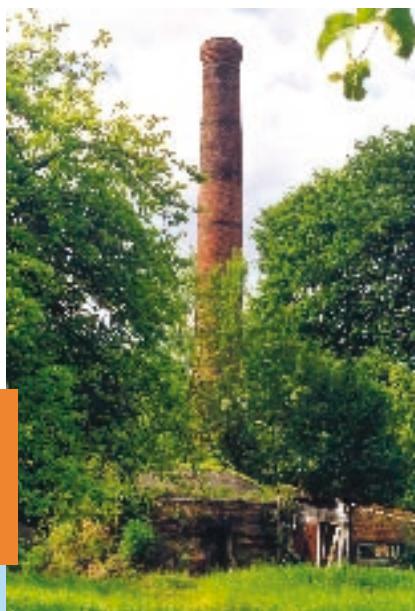
Après examen des modalités de transfert de l'intérêt communautaire de la zone Aubette Martainville, en liaison avec les services de la ville de Rouen et compte tenu de la multiplicité des études lancées par la commune recouvrant assez largement le champ de notre propre réflexion sur l'élaboration d'un PDAD, il a été décidé de mettre fin à l'étude Agglo et de résilier le marché qui nous liait à la SCET sur ce secteur.

Parc de la Briqueterie

(Localisation : Oissel)

L'étude de Plan Directeur d'Aménagement et de Développement, confiée à Guérin-Pedroza Equipements, est achevée.

Par délibération du 27 septembre 2004, le Conseil communautaire a déclaré d'intérêt communautaire la création de la zone d'activités économiques de la Briqueterie. Le territoire concerné couvre 92 hectares au sein desquels le périmètre dédié aux activités économiques pourrait être de l'ordre de 55 hectares.



Suite à l'étude de Plan Directeur d'Aménagement et de Développement et préalablement aux dossiers de création et de réalisation de la ZAC, à l'étude d'impact, aux études hydrauliques et hydrologiques dont les consultations ont eu lieu à la fin de l'année 2004 pour une attribution en début 2005, la Direction de l'Urbanisme a piloté des études complémentaires au cours du 2nd semestre 2004.

Cela concerne :

- Le relevé topographique, par photogrammétrie de la zone.
- L'étude agricole évaluant les potentialités agricoles sur le secteur et l'impact envisagé de la zone d'activités économiques sur les exploitations.
- L'étude de trafics permettant de réaliser un scénario « fil de l'eau » à l'horizon 2015.

Sanatorium de Oissel

(Localisation : Oissel)

Le CHU de Rouen a cessé d'utiliser le sanatorium de Oissel en 1999. Depuis ce temps, ce bâtiment de plus de 3 000 m² de surface de plancher est abandonné.

Situé à proximité immédiate du futur parc d'activités de la Briqueterie et inclus dans le périmètre reconnu d'intérêt communautaire pour du développement économique par le Conseil du 27 septembre 2004, l'agglo a entamé une réflexion sur le devenir de cet ancien équipement hospitalier et

sa reconversion en immeuble de bureaux / hôtel d'entreprise. L'objet de cette réflexion est d'appréhender un programme, un phasage et d'estimer les coûts de commercialisation et d'aménagements du bâtiment. Elle a été menée par la Direction de l'Urbanisme en étroite collaboration avec la Direction des Bâtiments de l'Agglomération de Rouen et l'EPF Normandie (anciennement EPBS).

Suite aux premières orientations de programme (clos-couvert sur la totalité du bâtiment et réhabilitation de l'aile Sud et d'une partie de l'aile centrale en hôtel d'entreprises), le Comité Régional des Friches du 23 septembre 2004 a émis un avis favorable sur la demande de prise en charge de travaux de réhabilitation de ce bâtiment.

Une étude complémentaire a été réalisée avec ces mêmes partenaires afin d'affiner les coûts de la réhabilitation.

Zone d'activités de la Sablonnière

(Localisation : Oissel)

Le site de la Sablonnière situé sur la commune de Oissel, bénéficie d'une accessibilité forte : proximité de la voie rapide RD 18E reliant le centre de l'agglomération à l'A 13, possibilité d'un embranchement particulier à partir de la ligne ferroviaire Paris-Le Havre.

L'aménagement de cette zone pour de la logistique, qu'étudiait la CCI de Rouen, n'a pu être réalisé auparavant en raison de sa situation dans une zone de danger de sites SEVESO empêchant toute urbanisation nouvelle dans ce secteur.

Suite au travail effectué par la Préfecture, l'industriel concerné, les villes de Oissel et Saint-Etienne-du-Rouvray et l'Agglomération de Rouen, des mesures ont pu être prises permettant ainsi la réduction des cercles de danger.

Au cours du deuxième semestre 2004, l'Agglomération de Rouen, la CCI de Rouen et la Ville de Oissel ont remis à l'étude ce dossier, suite notamment à la demande d'implantation pour un entrepôt générant de 150 à 200 emplois.

Afin de minimiser les nuisances des circulations liées à cette zone logistique auprès des habitations, la Ville de Oissel a souhaité que soit étudié la faisabilité d'une jonction avec la RD 18E par le Pont de la Chapelle et le boulevard Désirée Granet.

Les premières conclusions de cette étude réalisée par l'agglomération et dont les résultats sont attendus pour le 1er trimestre 2005 font état de contraintes techniques, temporelles et financières pour une telle liaison.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : UNE AGGLO ATTRACTIVE

Seine Ouest

(Localisation : Rouen, Déville-lès-Rouen, Canteleu, Petit-Quevilly et Mont-Saint-Aignan)



Comme prévu le 23 janvier 2004 l'avant projet de Plan Directeur d'Aménagement et de Développement, objet de la seconde phase de l'étude d'urbanisme (engagée depuis avril 2003) a été étudié par le comité de pilotage.

Celui-ci a validé un certain nombre d'orientations et demandé des approfondissements sur 4 secteurs sur lesquels les enjeux sont les plus intenses.

Ce travail d'étude sectorisée s'est poursuivi jusqu'en décembre permettant la finalisation quasi complète du PDAD. Cependant, les incertitudes persistantes quant à la programmation par l'Etat des travaux

définitifs du 6ème pont et du carrefour de la place des Chartreux n'ont pas permis au comité de pilotage réuni le 10 septembre de se prononcer sur certaines des propositions du PDAD final concernant la rive gauche du périmètre d'étude. Renvoyant ainsi au début 2005 la prise de compétence par l'Agglomération de l'aménagement des secteurs propices au développement d'une offre foncière pour l'accueil de nouvelles entreprises. Néanmoins, les directions travail-

lées toute cette année, en concertation avec les communes et les nombreux acteurs institutionnels associés à la conception du projet Seine Ouest, ont permis de dessiner la physionomie des nouveaux quartiers qui pourront se réaliser progressivement de part et d'autre de la Seine entre le pont Guillaume le Conquérant et le pont levant.

En 2004, cette démarche d'étude urbaine a également permis de définir les enjeux de la composition du secteur de la rive droite où va être construit le palais des sports par l'agglomération.

Début 2005, la validation du rapport final d'étude formalisant l'adoption du Plan Directeur d'Aménagement et de Développement doit permettre une fois la déclaration d'intérêt communautaire faite, d'engager certaines opérations du programme d'actions associé au PDAD sur des phases plus opérationnelles.

Parallèlement se prolongera la collaboration avec les communes concernées par ces opérations afin que leur document d'urbanisme soit adapté en vue d'un encadrement réglementaire du droit des sols permettant la réalisation des opérations projetées.

Le Linoléum

(Localisation : Notre-Dame-de-Bondeville et Le Houlme)

En 2004, la réflexion urbanistique du devenir du site du Linoléum n'a pas évolué significativement car elle reste soumise à la réalisation de l'étude de faisabilité du franchissement de la vallée du Cailly.

Cependant au cours du dernier trimestre, la question du financement de cette étude étant en passe d'être résolue dégageant par la même une perspective de réalisation en 2005, une méthodologie pour élaborer un diagnostic urbain et environnemental a été établie en vue d'être en situation de confier à des prestataires deux études spécifiques en même temps.

Caserne Tallandier

(Localisation : Petit-Quevilly)

Par délibération du 23 février 2004, le Conseil communautaire a décidé d'acquérir l'ensemble immobilier inscrit à l'inventaire des monuments historiques dans lequel doit être aménagé le pôle TIC dont la création a été déclarée d'intérêt communautaire en 2003.

Dans la même décision, le Conseil a autorisé le lancement d'une consultation en vue de la passation d'un marché d'étude ayant pour objet la mise au point du programme de l'opération. Le prestataire ayant été désigné au 3^e trimestre, le programme technique détaillé de l'opération devrait être établi courant 2005, enclenchant ainsi le processus de choix du maître d'œuvre devant la concevoir au plan architectural.



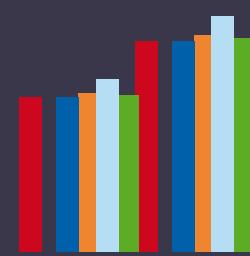
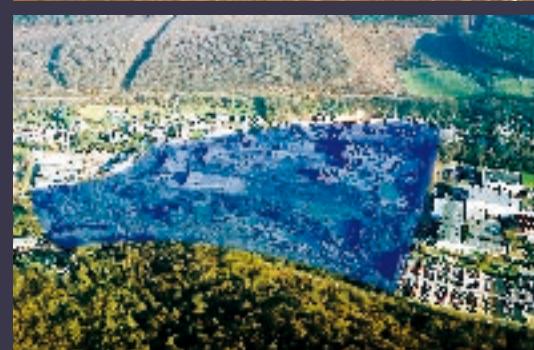
Le 24 février 2004 également, le Conseil, en autorisant la signature d'une convention tripartite avec l'Etablissement Public Foncier et la Ville de Petit Quevilly, permet que cette opération bénéficie d'un soutien particulier (3,2 M €) au titre de la politique régionale de résorption des friches sous forme de travaux se déroulant en deux tranches, démolition puis réhabilitation de l'enveloppe extérieure du bâtiment protégé.

Le Linoléum (deux photos ci-dessous)



Une reconversion économique toujours en cours

- Le Port : **1er Port européen** pour l'exportation de céréales **21 millions de tonnes** par an, **22 000 emplois**, 3500 à 4500 navires par an.
- Sur l'Agglomération : **16 000** entreprises, **176 562** emplois
- Secteurs d'activités sur l'Aire urbaine de Rouen en 1999 :
 - Agriculture : **1,4%**, moyenne aires urbaines : 2,4%
 - Industrie : **14,8%**, moyenne aires urbaines : 15,2%
 - Construction : **6,4%**, moyenne aires urbaines : 5,6%
 - Tertiaire : **77,4%** moyenne aires urbaines : 76,8%
- Taux de chômage Zone d'emploi de Rouen (fin mars 2004) : **10,6%** (France : 9,8%, Région : 10,6%, Département : 11,1%)
- Taux de chômage des jeunes (- 25 ans) : **18,4%**, France : 16,6%
- Taux du chômage longue durée (>1 an) : **29%**, France : 30,1%
- Part des femmes dans le nombre de chômeurs: **48%**, France : 47,6%
- **689** créations d'entreprises ex-nihilo dans l'Agglo en 2003





9. Projets particuliers



Palais des sports

Le montage du dossier de DUP a nécessité une consultation visant à retenir un prestataire pour la réalisation de l'étude d'impact de l'équipement. L'année 2004 a permis la mise au point du dossier de consultation et une approche affinée du foncier destinée à établir le dossier d'enquête parcellaire.

Société d'économie mixte locale (SEML) de portage

Une étude visant à la constitution d'une SEML de portage habilitée à la production d'immobilier d'entreprise a été lancée en septembre 2004. L'objectif de l'Agglomération à travers cette étude est de voir comment développer un outil d'investissement et / ou de portage d'opérations immobilières, visant à stimuler ou à accompagner le marché de l'immobilier d'entreprise, notamment en cas de carence avérée de l'initiative privée.

La première étape de l'étude a permis de dresser un panorama des principales SEML de portage existantes au plan national ainsi que de définir leurs caractéristiques.

Reconversion de l'hippodrome des Bruyères

(Localisation : Saint-Etienne-du-Rouvray et Sotteville-lès-Rouen)

L'hippodrome des Bruyères ne servira plus à l'organisation de courses hippiques à compter de 2004-2005. Cet espace de près de 28 hectares, situé en cœur d'agglomération est inscrit au Schéma Directeur de l'agglomération Rouen-Elbeuf comme devant jouer un rôle central dans la trame verte : «Afin de préserver sa vocation principale et essentielle d'espace vert, la destination future du site repose sur la création d'un pôle multifonctionnel de loisirs et de détente dont le contenu reste à définir».

La reconversion de l'hippodrome au titre de la trame verte constitue un des pivots de cette trame pour la rive Sud de l'agglomération, voire pour l'agglomération toute entière.

Après consultation menée à la mi-2004, l'Agglomération de Rouen a confié les études suivantes au groupement Plannungsbüro Schubert / Claire et Henning Kuschnig :

- **Phase 1** : Mission d'aide à l'acquisition d'une culture commune en matière d'espaces naturels de loisirs en centre agglomération pour les acteurs concernés par le projet (élus et techniciens),
- **Phase 2** : Réalisation d'études de faisabilité,
- **Phase 3** : Réalisation d'études de pré-programme.

La phase 1 s'est déroulée au cours du 2nd semestre 2004. Elus et techniciens de l'Agglomération de Rouen, des villes de Saint-Etienne-du-Rouvray, Sotteville-lès-Rouen et Rouen (propriétaire de l'hippodrome) ont visité des parcs à Rennes, Berlin, Potsdam et Lyon.

Le démarrage de la phase 2 est prévue au début de l'année 2005.

Visualisation du contournement Est (Viaduc)



Reconnaissance de l'intérêt communautaire des voiries

Dans le cadre de la loi Libertés et responsabilité locales du 13 août 2004, l'Agglomération de Rouen doit définir, au plus tard pour le 17 août 2005, date anniversaire de la publication de la loi, l'intérêt communautaire pour ses compétences le nécessitant. Au titre des compétences obligatoires et optionnelles des statuts de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, la voirie entre dans le champ de cette définition.

La Direction de l'Urbanisme a été missionnée pour étudier la définition de l'intérêt communautaire en matière de voirie. Compte tenu des voiries potentiellement concernées, des conséquences juridiques, financières et organisationnelles d'une déclaration de l'intérêt communautaire en matière de voirie, un groupe de travail transversal aux services de l'Agglomération de Rouen

(Département, direction ou service Générale, Juridique, Finances, Aménagement et Qualité de la Vie, Transports, Administration Générale et Sécurité Juridique, Urbanisme et Développement) s'est réuni mensuellement depuis novembre 2004 et continuera de la même façon en 2005.

En particulier pour tenir compte de la décentralisation en cours de routes nationales en routes départementales, les premières conclusions issues de ce groupe de travail amènent à orienter la réflexion sur une définition, dans un premier temps, de l'intérêt communautaire des voiries liées, directement ou indirectement, à des compétences communautaires existantes ou en cours de définition.

Contournement Est

Le 3 novembre 2004, la Commission Nationale du Débat Public a décidé l'organisation d'un débat public sur ce projet, afin de permettre au plus grand nombre de s'informer, poser des questions et donner son avis.

L'Agglomération de Rouen est partenaire, ainsi que le Syndicat Mixte pour le SCOT de l'Agglomération Rouen-Elbeuf, de la préparation de ce débat piloté par l'Etat. A ce titre, elle contribue depuis fin 2004 à la constitution du dossier support du débat public, par l'apport des données dont elle a connaissance dans l'exercice de ses compétences (trafic de voyageurs dans les transports en commun, perspectives de déplacements liées aux projets d'aménagement de zones d'activités...).



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : UNE AGGLO ATTRACTIVE

10. Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)

Assistance lors de la mise en révision des POS

Les services de l'Agglo ont continué d'apporter leur aide aux communes le souhaitant pour la réalisation de cahiers des charges ayant pour objet l'élaboration des PLU et à les assister financièrement.

Suivi des révisions de PLU

Ils ont également participé au suivi de l'élaboration des PLU, afin de veiller à la bonne prise en compte

des enjeux d'agglomération, dans les communes de : Saint Aubin Epinay, Notre-Dame-de-Bondeville, Déville-lès-Rouen, Petit-Quevilly, Le Houlme, Belbeuf, Fontaine Sous Préaux, Isneauville, Mont Saint Aignan.

Il a également préparé les avis délivrés par l'Agglo sur les projets de PLU arrêtés des communes de Saint-Léger-du-Bourg-Denis, Malaunay et Mesnil-Esnard.

Numérisation des PLU

En partenariat avec les services petites communes et géomatique, la direction urbanisme a initié la démarche de numérisation des PLU dans cinq petites communes de l'agglomération (Amfreville-la-Mivoie, Saint-Léger-du-Bourg-Denis, Moulineaux, Houppeville et Roncherolles-sur-le-Vivier). L'année 2004 a été consacrée au montage administratif et technique de ce projet.

11. Le Contrat d'agglomération

La priorité en 2004 a porté sur la mise en œuvre des **71 actions inscrites au Contrat d'agglomération**. L'état d'avancement est à différencier selon les axes stratégiques structurant le Projet d'agglomération, les volets « qualité de vie » et « cohésion territoriale » connaissant un meilleur démarrage que le volet « attractivité de l'Agglo ».

Animatrice et coordonnatrice du Contrat d'agglomération, la **Direction Urbanisme a donc privilégié les réunions avec les 21 maîtres d'ouvrage et nombreux cofinanceurs**, afin de favoriser une bonne montée en régime des projets.

Des temps d'échanges (comité de pilotage avec les signataires du Contrat d'Agglo, conseil de développement réunissant les représentants de la société civile...)

ont permis de partager ces constats et de repérer plusieurs types d'obstacles à la bonne marche des projets portés par le Contrat d'agglomération :

- Les incertitudes sur le partenariat financier annoncé lors de l'élaboration du Contrat d'Agglo, ainsi que le désengagement financier de l'Etat malgré les accords contractuels
- Les difficultés à mobiliser certains fonds affichés lors de la signature du Contrat (fonds européens FEDER ou « fond friches » de l'Etablissement Public Foncier de Normandie). Ces enseignements tirés d'une première année d'exercice seront mis à profit pour optimiser l'efficacité du Contrat d'agglomération lors des 2 prochaines années. Dans le même objectif, d'autres leviers ont émergé

en 2004 et devraient se matérialiser en 2005 :

- L'adoption par le Département de la Seine Maritime d'une nouvelle politique en faveur des territoires et une négociation engagée sur l'élaboration d'une convention avec cette collectivité, afin de consolider le contrat d'agglomération
- Le principe d'un avenant au Contrat d'agglomération, bonifiant les projets les mieux engagés.

L'Agglo...

commercialise **17 ha** de surface disponible pour l'activité.

12- Le Programme d'Action Foncière (PAF) d'agglomération

Comme le prévoit le volet foncier du Contrat d'agglomération, l'Agglo a engagé en 2004 la définition d'un PAF d'Agglomération, en vue de faciliter la maîtrise foncière des terrains nécessaires à la réalisation des projets communautaires.

Le Programme d'action foncière consiste plus précisément en une convention pluriannuelle de portage concernant les acquisitions foncières envisagées par la Communauté d'agglomération.

Le portage de ces terrains sera confié à l'Etablissement Public Foncier de Normandie (issu de la transformation de l'Etablissement Public de la Basse Seine fin 2004) pour des durées de 5, 10 ou 15 ans selon l'échéance des projets.

Outre l'EPF de Normandie, partenaire essentiel au plan de l'expertise et du financement, la mise en œuvre de cette action foncière repose également sur les communes, qui restent compétentes en matière d'urbanisme réglementaire, de droit des sols et d'autorisations d'urbanisme dans le cadre de leur POS ou PLU, et sont titulaires des principaux dispositifs

d'action foncière, tels que le droit de préemption urbain.

Aussi, le principe d'un PAF d'agglomération a fait l'objet d'échanges avec plusieurs communes lors de séances de travail organisées de mai à septembre 2004 :

Franqueville-Saint-Pierre, Bois-Guillaume, Sotteville-lès-Rouen, Notre-Dame-de-Bondeville, Saint-Étienne-du-Rouvray, Le Houlme, Déville-lès-Rouen, Rouen et Mesnil-Esnard.

Les propositions issues de ces rencontres ont également été débattues avec le groupe de travail Urbanisme en septembre.

Le PAF d'agglomération pourrait en particulier favoriser la réalisation des projets suivants, dans le cadre des compétences de la Communauté d'agglomération :

Le PAF offre la possibilité de différer dans le temps l'investissement foncier nécessaire aux aménagements des zones d'activités économiques :

- Vente Olivier (2ème phase)
- Plateaux Nord
- Briqueterie
- Seine-Ouest

Le PAF permet de faciliter les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des grands équipements :

- Palais des Sports

En matière de foncier pour l'habitat, l'Agglomération propose aux communes de prendre en charge les frais de portage pour des opérations d'habitat répondant aux objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH) : logements locatifs sociaux, opérations mixtes, location-accession et accession sociale en particulier.

Le lancement officiel du PAF d'Agglomération reposera sur une délibération-cadre qui sera proposée au Conseil communautaire courant 2005.

Les communes adhèreront à ce dispositif de manière volontaire par la signature d'une convention d'association.

13. Haut-débit

Par arrêté préfectoral du 31 décembre 2004, la Communauté d'Agglomération Rouennaise a pris la compétence « **création d'infrastructures destinées à supporter des réseaux de télécommunications ouverts au**

public », tel que l'autorise la loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique. Les études préalables avaient mis en évidence les disparités existantes entre les territoires de l'Agglo. Les objectifs à partir de 2005 sont :

- D'accroître la compétitivité de son territoire en apportant le très haut-débit aux entreprises entre les zones d'activités
- D'apporter une solution d'Internet permanent à tous les habitants.



14. Aider les entreprises dans leur recrutement

1. Réflexion sur la création d'une aide à l'emploi

A partir de janvier 2004, l'Agglo a décidé d'engager une réflexion sur la création d'une aide permettant de soutenir l'emploi sur le territoire de l'agglomération de Rouen. Deux solutions étaient envisagées :

- abondement de l'ARE
- création d'une aide à l'emploi spécifique qui répondrait à une problématique locale et qui pourrait s'intégrer au règlement d'aide de la Région.

Méthodologie

- Définition des caractéristiques de l'aide pour qu'elle ait un impact optimal sur l'emploi
- Recensement des aides existantes sur le territoire de l'Agglomération de Rouen
- Groupes de travail avec les acteurs du développement économique (ADEAR, SME, Conseil Régional, Conseil Général, Les chambres consulaires) et le service public de l'emploi pour établir un diagnostic partagé et identifier des aides manquantes pouvant favoriser la création d'emploi.

Résultats

- Abandon des travaux visant la création d'une aide à l'emploi spécifique pour deux raisons :

1. le Département de Seine Maritime a décidé à l'automne 2004 d'abonder l'ARE

2. l'effet démultiplicateur d'une aide à l'emploi n'a pu être démontré.

- 21 aides directement liées à l'emploi identifiées

Perspectives

Mise à jour régulière du tableau synthétisant les aides à l'emploi mobilisables sur le territoire de l'agglomération

2. Forum les Emplois en Seine



L'association Carrefours pour l'emploi a proposé à l'Agglomération de Rouen d'organiser sur son territoire le premier forum régional de Recrutement. L'association avait à son actif l'organisation de plusieurs forums dont celui de Paris en 2003 et de Caen en 2002. Les résultats des précédents

manifestations ont encouragé l'Agglomération à s'engager dans le projet.

Réalisation :

- mise en relation de l'association avec les acteurs locaux
- Participation financière au projet
- mobilisation des communes sur le projet
- soutien quotidien de l'association dans ses démarches notamment auprès des entreprises locales et des réseaux économiques locaux
- Aide à la communication : élaboration du logo, des affiches,
- Participation à la manifestation sur les 2 jours (tenue d'un stand)
- Déclaration à l'INPI du titre de la manifestation et du logo s'y rattachant (Processus démarré en décembre 2004).

Résultats

Nombre d'exposants

Objectifs : 165

Réalisation : 163 (175 stands)

Nombre d'offres d'emploi recueillies

10000

Nombre de visiteurs

Objectifs : 12000 Réalisation : 5000

Nombre de CV recueillis par les entreprises

45000*

Nombre d'entretiens réalisés

70000*

Nombre de recrutements

1500 promesses de recrutement

(* chiffre provisoire)

Perspectives

Le forum les Emplois en Seine, soutenu par l'Agglomération de Rouen, sera reconduit en décembre 2005.

3. **Étude sur les besoins de recrutement**

L'Agglomération de Rouen a décidé de travailler sur l'identification des tensions sur le marché de l'emploi local et de recenser toutes les études traitant le thème des difficultés de recrutement puis d'interroger une centaine de chefs d'entreprises de tout secteur d'activité pour recueillir leurs avis.

Réalisation

- Rencontre ou contacts téléphoniques avec les acteurs locaux pouvant avoir traité la problématique des difficultés de recrutement (OREF, DDTEFP, ANPE, Conseil Régional, MEDEF, fédérations professionnelles...)
- Recueil de 14 études nationales, régionales ou locales
- 64 entreprises interrogées directement sur la base d'un questionnaire prédéfini

Résultats

- 45% des entreprises interrogées disent rencontrer des difficultés de recrutement
- les difficultés de recrutement semblent toucher aussi bien les petites que les grandes entreprises.
- Elles touchent des secteurs d'activité variés
- Les principales difficultés concernent le recrutement de per-

sonnel technique, possédant un savoir-faire spécifique

- Les entreprises expliquent ces difficultés par l'inadéquation des profils des demandeurs d'emploi à leurs besoins, par le nombre insuffisant de personnes formées à leurs métiers. Cependant, elles avancent aussi l'explication des conditions de travail difficiles et peu attractives pour les candidats.
- Les difficultés de recrutement impactent directement l'organisation de l'entreprise et son activité
- Quelques entreprises renoncent à recruter.
- Les solutions avancées concernent la formation, l'accueil de jeunes et la communication sur les métiers.

Constats

Nécessité d'avoir des informations actualisées et des outils performants de veille sur la situation des entreprises locales et le marché de l'emploi pour apporter des réponses pertinentes aux entreprises et préparer les demandeurs d'emploi.

Perspectives

- Montage sur 2005 d'une opération sur le métier de mécanicien Poids Lourds avec le cercle d'entreprises.
- Travailler en collaboration avec l'OREF sur des outils de veille.

4. **Appui direct aux entreprises pour leurs recrutements**

L'application de la Clause d'insertion dans les marchés publics nécessite un appui auprès des entreprises dans leurs recrutements.

Réalisation

- Mise à jour d'un fichier Candidats
- Mobilisation des services emploi des communes politique de la Ville et de la Mission locale
- Recueil des candidatures
- Présélection des candidatures en fonction des CV, des informations recueillies auprès des prescripteurs, des informations ANPE
- Contacts directs avec les candidats

Résultats

- 46 recrutements par les entreprises
- Faible taux de ruptures
- Formalisation d'une convention avec l'ANPE pour gérer les offres recueillies dans le cadre de la clause emploi

Perspectives

Méthodologie modélisée pour des recrutements hors clause d'insertion.



15. Limiter les conséquences des suppressions d'emploi

1. Participation à la cellule de suivi des anciens salariés du SAMS

Suite à la suppression du dispositif Emploi-Jeune par l'Etat, il a été décidé de procéder à la liquidation du SAMS. Une soixantaine de salariés, majoritairement agents de médiation, étaient concernés par l'arrêt de l'activité de l'association. Des négociations ont alors été engagées avec la TCAR pour favoriser la création d'un pôle de médiation intégré à l'entreprise.

Réalisations

- 25 anciens salariés du SAMS ont été reclassés au sein de la TCAR
- Mise en place d'une cellule de suivi de la situation de 32 anciens salariés
- Négociation avec l'ANPE pour la mise en place de prestation spécifique destinée à ces jeunes
- Collecte d'informations sur la situation des jeunes non reclassés
- Reporting auprès de la cellule de suivi

Résultats

- Mobilisation d'outils ANPE : Objectifs Projet et Objectifs Emploi, réalisé par un seul prestataire, devenu un interlocuteur de la cellule de suivi, le CECOP
- Faible taux de retour à

l'emploi : 5 ont travaillé occasionnellement, 8 ont intégré une formation, 6 ont été suivis par un organisme, 2 ont bénéficié d'une préparation aux concours administratifs, 1 a obtenu un CDI, 10 n'ont pu faire l'objet d'aucun suivi.

- Sensibilisation des élus locaux et des techniciens sur l'intérêt de l'application de l'article 118 de la loi de modernisation sociale pour une meilleure coordination des dispositifs sur le territoire de l'Agglo.

Perspectives

- Aider les entreprises qui ont des projets de développement à recruter en collaboration avec la SODIE et les acteurs de l'emploi.

2. Participation à la Mission de Revitalisation Economique

Mise en place en novembre 2003, la mission de revitalisation Economique vise à favoriser le développement de projets de PME et l'implantation d'entreprises, pour ainsi compenser les suppressions d'emploi engendrées par la fermeture de Viasystems. Financée par la CCI de Rouen, l'Etat et le FEDER, elle est animée sur le territoire de l'Agglo par la SODIE. L'Agglo est partenaire de ces acteurs pour aider à la concrétisation des projets et donc des emplois. Elle a pour objectif la création de 400 emplois sur 2 ans.

Résultats de la MRE

- 200 entreprises prospectées
- 38 projets labellisés MRE qui pourraient engendrer 455 créations d'emploi.

Réalisation

- Participation à la labellisation des projets (8 réunions sur 2004)

3. Actions en faveur de l'emploi

3.1 Organisation des réunions du cercle d'entreprises de l'Agglo :

- Créé en 2002, ce cercle d'entreprises regroupe des Dirigeants et Responsables des Ressources Humaines d'entreprises plutôt impliqués dans une démarche d'insertion. Initialement établi pour soutenir l'action du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), le cercle traite aujourd'hui des thèmes plus globalement liés à l'emploi.

- 4 réunions ont été organisées en 2004 qui traitant des thèmes suivants :

L'Agglo...

- A mis en place le PLIE (1 779 personnes sont entrées dans le dispositif depuis l'origine, 756 personnes (42%) sont sorties positivement du dispositif, et 335 sont dans le dispositif en ce moment).

- 5,3 millions de voyages offerts aux demandeurs d'emploi et RMIstes chaque année sur le réseau de transports en commun



- la définition d'un argumentaire en faveur de l'insertion
- Les aides à l'emploi
- Le bilan du forum « les emplois en Seine »
- Les difficultés de recrutement des entreprises locales

Résultats

- Participation active des entreprises
- Elargissement du cercle à 10 entreprises

Perspectives

Associer les entreprises dans une démarche visant à favoriser la création d'entreprises. Mobiliser les entreprises pour qu'elles participent activement à la prestation « Préparation aux entretiens de recrutement » mise en place par le PLIE sur 2005. Mettre en œuvre le projet de qualification de mécaniciens poids lourds sur 2005. Poursuivre l'élargissement du cercle d'entreprises.

3.2

Participation aux travaux de la Région pour l'élaboration du Plan Régional de développement de la formation

3.3

Participation aux travaux du réseau FACIL, réseau animé par la Région

16. Insertion par l'activité économique

Le PLIE (Plan Local d'Insertion par l'Economie)

Le PLIE II a pris fin le 31 octobre 2004. Il a accompagné 800 demandeurs d'emploi entre juillet 2000 et octobre 2004. Il a permis à 370 personnes d'accéder à un emploi d'une durée d'au moins 6 mois (75 % dont CDI – 26,25 % CDD: 26,75 % - autres contrats: 22 %) ou d'obtenir un diplôme à l'issue d'une formation qualifiante (93 personnes).

Le taux d'insertion est variable selon les publics :

- 42,30 % pour les bénéficiaires du RMI
- 47,75 % pour les hommes
- 45 % pour les femmes

Un IIIème PLIE a débuté le 1er janvier 2004 et se terminera le 31 décembre 2006, il concernera 400 bénéficiaires. Les demandeurs d'emploi concernés par le dispositif sont les bénéficiaires du RMI, les

demandeurs d'emploi de longue durée ou ayant un niveau de qualification égal ou inférieur au niveau « bac », les jeunes. Au 31 décembre 2004, 250 demandeurs d'emploi ont intégré le dispositif (62 % sont des femmes, 77 % ont un niveau égal ou inférieur au CAP/BEP, 23 % ont un niveau supérieur au CAP/BEP, 78% ont moins de 40 ans).

Assistance à la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics

L'application de la clause d'insertion dans les marchés publics nécessite un appui auprès des entreprises et des communes, en tant que Personnes Responsables des Marchés. Grâce à

différentes actions en réseau, 46 recrutements effectués par les entreprises, avec un faible taux de ruptures des contrats. Cette opération a fait l'objet d'une convention avec l'ANPE pour gérer les offres recueillies dans le cadre de la clause emploi. De plus, l'Agglomération en tant qu'acteur économique (par ses délégataires ou par les entreprises implantées sur ses zones d'activités), s'est engagée à mettre en relation l'offre d'insertion et la demande de ces entreprises, notamment dans le domaine de la collecte des déchets.

Le PLIE (Plan Local d'Insertion par l'Economie)





Au travers de ses diverses compétences, l'Agglomération œuvre à plus de solidarités entre les territoires et leurs habitants. Cela s'exprime notamment grâce à ses actions en faveur de l'équilibre social de l'habitat, en faveur des quartiers ou populations défavorisés. Mais la solidarité s'exprime aussi entre les 37 communes, via les dispositifs spécifiques aux communes de moins de 3500 habitants.

17. Habitat

La compétence **Habitat** de l'Agglomération de Rouen se décline à partir d'un document stratégique d'orientation et de programmation : Le Programme Local de L'Habitat (P.L.H.). A travers ses diverses actions, l'Agglomération de Rouen poursuit son objectif d'équilibre spatial et social de l'habitat, grâce à un travail en partenariat très important. En effet, il s'agit d'une compétence partagée entre l'Etat, les collectivités locales, les bailleurs sociaux et des initiatives privées.

L'année 2004 est une année charnière : le Programme Local de l'Habitat, validé en 1999 sous l'égide du District, touche à sa fin. Par conséquent, la décision a été prise en mai 2004 d'impulser une réflexion pour élaborer **un second**

PLH. Fin 2004, le cabinet « Ville et Habitat » a été retenu et a commencé la première phase de cette étude qui va durer 13 mois.

De plus, l'Agglomération de Rouen a réfléchi aux moyens de mettre en cohérence son action avec l'évolution du contexte législatif en particulier par rapport à la loi du 1^{er} Août 2003 et à la loi du 13 Août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales.

Dans le cadre de la mise en œuvre du P.L.H, l'Agglomération a continué à accompagner les programmes de constructions de logements sociaux et à suivre les dossiers de Rénovation Urbaine portés par plusieurs communes. A cet effet, une actualisation du **règlement d'aide aux bailleurs**

sociaux a été proposée dans l'attente du second PLH. Ce règlement permet à l'Agglomération de Rouen de soutenir les constructions de logements sociaux et très sociaux et désormais de favoriser les dispositifs de location-accession permettant à des personnes aux revenus modestes d'accéder à la propriété après quatre ans de location.

La communauté d'agglomération a continué de participer à la **Conférence Intercommunale du Logement** (CIL). Elle se réunit depuis 2000, à l'initiative du représentant de l'Etat, des élus communautaires, des bailleurs sociaux et d'associations. Elle a élaboré et validé une **Charte de peuplement** pour appliquer l'accord collectif départemental d'accueil des personnes défavorisées dans le parc de logements locatifs sociaux du bassin d'habitat et pour corriger les déséquilibres sociaux et territoriaux à l'échelle de l'agglomération. De plus, il a été décidé de mener une réflexion sur la situation de **l'hébergement temporaire** sur l'agglomération. C'est pourquoi, Hubert Wulfranc, Vice-Président de l'Agglomération chargé de l'Habitat, et Président de la



Zoom sur les logements

Conférence Intercommunale du Logement depuis mai 2004, a souhaité que soit lancé un état des lieux de l'hébergement temporaire et la recherche des critères pour mettre en place un observatoire du logement temporaire à l'échelle de l'agglomération . Ce travail sera présenté en séance plénière CIL

en 2005. Il vient renforcer un outil déjà existant, l'Observatoire de l'Habitat de l'Agglomération Rouennaise, qui -par l'analyse ciblée d'indicateurs- joue un rôle de suivi et d'évaluation du PLH.

L'agglomération participe aussi à un travail partenarial qui associe le rectorat , le CROUS ,

l'université, les grandes écoles, les étudiants et les communes concernées **sur l'évolution du logement étudiant** sur l'agglomération compte tenu du transfert d'une partie de l'Université de Mont-saint-Aignan vers Saint-Etienne-du-Rouvray.

18. Contrat de Ville en Agglomération (2000-2006)

Dans la continuité de l'action engagée en 2003, l'année 2004 a permis de financer **de nouveaux Ateliers de Pédagogie Personnalisée** à Canteleu, Maromme, Saint-Etienne-du-Rouvray et Sotteville-les-Rouen. Ces ateliers, qui complètent ceux des villes de Grand Couronne, Grand Quevilly, Oissel, Petit Quevilly et Rouen, sont des lieux de formation pour les plus de 16 ans, sortis du système scolaire. Cette formation modulable et à la carte constitue, pour les personnes en situation de précarité, une étape dans leur parcours d'insertion. Les ateliers de pédagogie personnalisée sont labellisés par l'Etat.

L'Agglomération de Rouen a donc décidé d'attribuer deux subventions pour un montant total de 91 527 euros aux Associations Média Formation et CAPS (Comité d'Action et de Promotion Sociale).

Au sein des douze communes concernées par la Politique de la Ville, et en partenariat avec le CRES (Centre Régional d'Education à la Santé), l'Agglomération de Rouen s'est engagée à favoriser le **dépistage du cancer du sein**, afin de faciliter l'accès aux lieux de dépistage des femmes qui en sont les plus

éloignées, pour des raisons culturelles et économiques.

L'Agglomération a soutenu la grande finale nationale du **raid Aventure**. A l'issue d'une sélection au sein des communes de l'Agglomération de Rouen bénéficiant du contrat de Ville, trente-six enfants de 14 à 17 ans ont pu participer à la finale qui s'est tenue du 19 au 25 août dans l'Allier.

L'Agglomération s'est engagée à lutter contre l'exclusion et le chômage sur son territoire, en cohérence avec les besoins repérés chez les demandeurs d'emplois et auprès des entreprises locales.

En partenariat avec l'association « Education et Formation », l'Agglomération soutient un chantier d'insertion qui combine la réalisation effective de travaux et la définition d'un projet individualisé de formation lié aux activités du chantier pour chacun des salariés.

Ce chantier a pour objectif le développement de compétences professionnelles et de « savoir-être » susceptibles de favoriser l'insertion professionnelle, notamment la capacité à travailler en équipe.

En 2004, les projets (réalisation d'aménagement de voiries, de terrassement, de petites maçonneries ou de travaux paysagers) ont été sélectionnés en fonction de leur intérêt social, de la reconnaissance professionnelle qu'ils pourront dégager et des possibilités de mobilité ainsi offertes sur le territoire. Pour ce faire, ce sont près de 30 000 € de crédits spécifiques politique de la ville qui ont été mobilisés, en complément des financements de droit commun, afin de couvrir une partie de la rémunération des salariés, de l'encadrement pédagogique et des frais de fonctionnement de l'association.

Vingt « **forums citoyenneté** » ont pu être animés par l'association DBJ (Débarquement Jeune), financée pour cela au titre des crédits politique de la ville.

Enfin, l'Agglomération de Rouen a maintenu son soutien à des **actions de lutte contre les discriminations** menées par les associations MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples) et CLAP Normandie (Comité de Liaison pour l'Alphabétisation et la Promotion).



19. Aires d'Accueil des Gens du voyage

La création d'aires d'accueil a été rendue obligatoire pour les communes de plus de 5000 habitants par la loi Besson de 1990, renforcée par celle du 1er juillet 2000.

L'Agglomération de Rouen a décidé d'aider les communes à organiser leur accueil dans les meilleures conditions possibles. C'est ainsi qu'elle a signé avec la Préfecture une **Convention d'aide à la gestion des aires d'accueil** des gens du voyage pour obtenir une aide aux frais de fonctionnement de celles-ci. Grâce aux résultats de l'enquête menée en mars 2003 auprès de 130 ménages de gens du voyage de l'agglomération, la nouvelle génération d'aire d'accueil prendra en compte

l'évolution des modes de vie des gens du voyage. Les aires seront donc de petites entités (5 à 10 emplacements) pour une appropriation positive des lieux et elles privilégieront un stationnement de qualité sur un lieu de vie avec des structures individualisées par emplacement. Cette évolution a favorisé le travail avec une grande majorité de communes : dans les quatre ans à venir **le schéma d'agglomération d'accueil des gens du voyage** sera pratiquement clôturé. De ce fait, le travail en collaboration avec les communes de **Bois-Guillaume, Bihorel, Notre-Dame-de-Bondeville et Grand-Couronne** a permis de mener à bien les études en vue d'une **ouverture de**

nouvelles aires au 1er trimestre 2006.

Un système de pré-paiement pour les droits de place, de l'électricité et de l'eau a en outre été mis en place. Cette disposition a facilité une gestion sereine des encaissements, dont le taux est de 98%.

Dans le cadre de la politique de la ville, l'Agglomération de Rouen travaille en partenariat avec l'association Relais Accueil Gens du Voyage (RAGV), qui prend en charge **l'accompagnement social** des gens du voyage. Elle assure le lien entre la population et les institutions, en travaillant sur l'insertion professionnelle, la parentalité et la scolarisation.

© Com stock Techwork



La politique de l'Aggo en matière d'accueil

- **3 terrains** construits + 2 aires provisoires pour les gens du voyage, soit **66 emplacements**

20. Actions en direction des communes de moins de 3500 habitants

Seize communes de l'Agglo de Rouen ont une population inférieure à 3500 habitants¹. Trois d'entre elles ont rejoint la Communauté d'Agglomération en mars 2004.

Ces communes font l'objet d'une politique ciblée de la part de l'Agglomération dans le cadre d'un **Fonds d'Aide à l'Aménagement**, concourant à offrir de nouveaux services à la population. Il s'agit d'aider des opérations d'aménagement et d'investissement.

Outre l'impact direct pour ces communes de la prise de compétence optionnelle en matière de **haut débit** par l'Agglomération, de multiples actions ont ainsi été conduites afin de **faciliter l'accès aux nouvelles technologies** : aide à l'acquisition d'un logiciel de gestion des cimetières, mise en ligne

sur le site Internet de l'Agglo des publicités pour les marchés communaux d'un montant inférieur à 90 000 euros ou numérisation des POS/PLU (Amfreville-la-Mivoie, Saint-Léger-du-Bourg-Denis, Moulineaux, Houppeville et Roncherolles-sur-le-Vivier).

En matière d'infrastructures, un **chemin piétonnier** a été réalisé à Saint-Aubin-Epinay, tandis qu'à Moulineaux, l'Agglomération a procédé à l'achat d'un local scolaire permettant d'accueillir les enfants de la commune sur place et à la réfection de voiries communales (54 133 € de 2002 à 2004). Elle a aussi contribué à la **construction d'ateliers municipaux** à Saint-Léger-du-Bourg-Denis, permettant le regroupement de l'équipe du service technique et la mise en sécurité des locaux (Aide de 114 252 € pour 2004-2006). Des **voies ont été mises en sécurité** à Amfreville-la-Mivoie.

Afin de faire connaître davantage le **patrimoine naturel et architectural de ces communes**, l'Agglo en partenariat avec

des historiens de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et l'Université de Rouen a consacré un numéro de sa collection « Histoire(s) d'Agglo » à trois communes du nord-est de l'agglo. Il s'agissait de Fontaine-sous-Préaux, Roncherolles-sur-le-Vivier et Saint-Martin-du-Vivier, qui partagent une proximité avec le Robec, vecteur d'identité. L'ensemble des foyers de ces communes en a reçu un exemplaire.

En outre, **dans le cadre d'actions communautaires menées au titre d'autres compétences** (assainissement, ETAR², culture, jeunesse, habitat...), ont été concernées notamment :

Roncherolles-sur-le-Vivier

Création d'un ouvrage de régulation des eaux pluviales et contribution au financement d'études de maîtrise d'oeuvre relative à la création d'un seuil touristique et à la traversée de la commune par la RD 47.

1) Amfreville-la-Mivoie, Belbeuf, La Bouille, Fontaine-sous-Préaux, Hautot-sur-Seine, Houppeville, Isneauville, Moulineaux, Roncherolles-sur-le-Vivier, Sahurs, Saint-Aubin-Epinay, Saint-Jacques-sur-Darnétal, Saint-Léger-du-Bourg-Denis, Saint-Martin-du-Vivier, Saint-Pierre-de-Manneville, Val-de-La-Haye.

2) Entrées et Traversées dans l'Agglomération rouennaise



SOLIDARITÉS

Saint-Jacques-sur-Darnétal et Houppeville

Acquisitions de terrains

Fontaine-sous-Préaux

Réalisation d'un ouvrage de régulation des inondations et mise en lumière de l'église.

Hautot-sur-Seine

Mise en valeur d'un aménagement du carrefour de l'école Maurice Genevoix.

La commune a sollicité la participation de l'Agglo pour la réalisation d'un « abri de loisirs et d'échanges » et la création d'un espace de loisirs pour les jeunes et les associations de la commune.

Saint-Aubin-Epinay

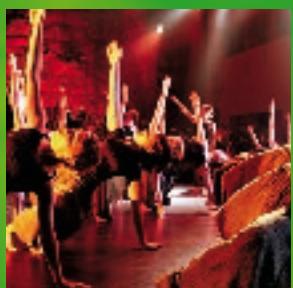
Mise en valeur du centre-bourg, mise en lumière de l'église et aménagement de la RD 42.

L'Agglo apporte ainsi une assistance personnalisée à ces communes afin de mener à bien des dossiers souvent complexes (revitalisation en milieu rural, mixité sociale et intergénérationnelle de l'habitat...).

La Communauté d'Agglomération...

- **37** communes
- **400 347** habitants
- En 2004
Dépenses totales : **341,7 M€**
(dont 86,9 M€ en investissement)
Recettes totales : **332,6 M€**
(dont 89,8 M€ reversées aux communes)
- **493** agents
+ **113** Agents suite au transfert de l'Eau en 2005

III. ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE





21. Déchets : Plan « Jeter Utile »

1.

Les déchetteries : création de trois nouvelles déchetteries

en 2004 grâce à la participation du Département de Seine Maritime, de l'Agence de l'Eau et de l'ADEME. Neuf déchetteries constituent désormais un réseau permettant la protection de l'environnement par la valorisation des déchets à l'échelle de l'agglomération.

- **Déchetterie de Sotteville-les-Rouen** : inaugurée le 15 octobre

2004. Investissement de 500 000 euros TTC a été financé à hauteur de 60% par l'Agglomération

- **Ouverture de la déchetterie de Petit-Quevilly le 21 juin :** 505 000 € TTC d'investissement financés à 73,4 % par l'Agglomération de Rouen.
- Construction d'une **nouvelle déchetterie à St Etienne du Rouvray** : coût 610 000 € TTC.

2.

Extension de la collecte sélective aux quartiers ouest de Rouen

(12 000 foyers) : en fonction du type d'habitation, des dotations en sacs ou en bacs ont été effectuées. En cas d'impossibilités techniques, des colonnes d'apport volontaires ont été installées.



Chiffres issus des collectes et des déchetteries, tous déchets confondus

	Tonnages	Kg/an/habitant
Total 2004	227 800	578
Total 2003	221 473	566

Déchetteries

L'accès aux déchetteries de l'Agglomération de Rouen situées sur les communes de Darnétal, Bois-Guillaume, Déville-lès-Rouen, Grand-Couronne, Maromme, Petit Quevilly, Sotteville-lès-Rouen et Saint Etienne du Rouvray est strictement réservé aux particuliers

résidant sur l'Agglomération de Rouen.

L'accès aux **artisans** et **commerçants** est désormais possible, à titre payant, uniquement sur la déchetterie du Pré aux Loups à Rouen.

Tonnage total sur l'ensemble des déchetteries

Année 2004	33 336,96
Année 2003	30 704,03

Fréquentation totale sur l'ensemble des déchetteries

Année 2004	205 779
Année 2003	160 656





Collectes

Déchets recyclables

Chaque habitant a produit en moyenne 38 Kg/an/hab de déchets recyclables hors verre, 60 kg/an/habitant tout confondus (DR + Verre).

Mise en place de la collecte sélective en porte à porte sur ROUEN sur les quartiers ouest et sud (extra boulevard) en mai et juin 2004.

Aujourd’hui, 393 621 habitants trient leurs déchets.

Comparatif par an des tonnages

Ordures Ménagères

	2002		2003		2004		Évolution en % 2003/2004
	Tonnages	Kg/an/hab	Tonnages	Kg/an/hab	Tonnages	Kg/an/hab	
Total	136 143,00	347,86	134 469,84	343,58	134 976,62	342,91	0,20%

Comparatif par an des tonnages des déchets recyclables

	2002		2003		2004		Évolution en % 2003/2004
	Tonnages	Kg/an/hab	Tonnages	Kg/an/hab	Tonnages	Kg/an/hab	
Déchets recyclables*	13 181,08	33,68	13 690,87	34,98	15 018,52	38,15	9,70%
Verre*	8 830,02	22,56	8 760,58	22,38	8 726,34	22,17	-0,39%
Total	22 011,10	56,24	22 451,45	57,37	23 744,86	60,32	5,76%

* Déchets recyclables 2004 : des multi matériaux (14111,20 tonnes : soit 33,76 kg/an/hab en porte à porte et 2,09 kg/an/hab en apport volontaire), des cartons des commerçants, des apports volontaires plastique et papier.

* Verre 2004 : Porte à porte 3046,90 T (27,22 kg/an/hab) - Apport volontaire (hors déchetterie) : 5679,44 T (20,16 kg/an/hab)

Comparatif par an des tonnages des déchets végétaux issus des collectes en porte à porte Population : habitat pavillonnaire

	2002		2003		2004		Évolution en % 2003/2004
	Tonnages	Kg/an/hab	Tonnages	Kg/an/hab	Tonnages	Kg/an/hab	
Total	23 348,95	129,35	22 273,14	121,87	25 206,91	137,92	13,17%



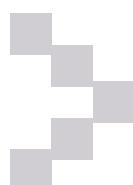
ENVIRONNEMENT

Numéro vert

Appel pour les rendez vous d'encombrants :

2003 : 20 100

2004 : 19 500



Nombre d'appels total

au numéro vert

2002	2003	2004	Évolution en % (2003-2004)
45 422	39 234	41 815	6,58%

Services des activités professionnelles

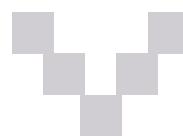
La Redevance Spéciale

La redevance spéciale correspond au paiement par les producteurs de déchets non ménagers (entreprises ou administrations) de la prestation de collecte et de traitement de leurs déchets par la

collectivité.

La redevance spéciale concerne les déchets issus des activités professionnelles assimilés aux ordures ménagères. Le nombre d'établissements assujettis à la redevance spéciale a augmenté

de 42% par rapport à l'année 2003. Au 31 décembre 2004, il est désormais de près de 202 établissements.

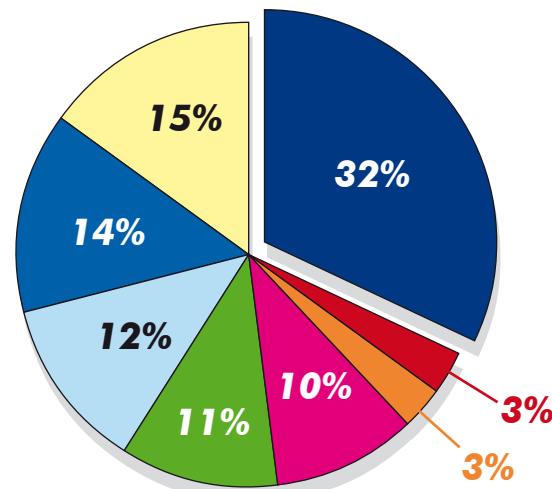


Etablissements assujettis à la redevance spéciale, par an

	2002	2003	2004
Nombre	88	142	202
Montant	412 500	594 220	838 770

Répartition des établissements par secteur d'activité

- █ Enseignement
- █ Garages, carrosseries
- █ Activités tertiaires
- █ Grandes et moyennes surfaces
- █ Services publics, Administrations
- █ Santé, Actions sociales
- █ Entreprises, magasins
- █ Hôtels, restaurants



22- Assainissement

En matière d'assainissement collectif, l'année 2004 a été marquée par l'adhésion des communes de Sahurs, Hautot sur Seine et Saint-Pierre-de-Manneville au 1er mars, qui a signifié le transfert de systèmes d'assainissement, comprenant trois stations, représentant une capacité totale de 1700 habitants. L'exploitation des réseaux et des stations est confiée par contrat à un délégataire.

Schéma directeur d'assainissement pour les communes raccordées à la station Emeraude



Depuis 1994, les Agglomérations de plus de 2 000 habitants se doivent d'établir un programme d'assainissement. Ce programme pluriannuel de travaux doit être élaboré sur la base d'un diagnostic préalable détaillé du fonctionnement actuel et futur de collecte et de traitement des eaux usées, pluviales

et unitaires.

En outre, les communes ou leurs groupements doivent délimiter après enquête publique :

- les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement
- les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement

Ce zonage pluvial résulte aussi de l'étude diagnostic du système d'assainissement et de la modélisation hydraulique des réseaux.

L'ensemble de ces éléments permettra de bâtir un schéma directeur d'assainissement global qui planifiera à court et moyen termes les investissements nécessaires pour résoudre les dysfonctionnements actuels et anticiper les évolutions futures sur le territoire de l'Agglo.

Ce type d'étude est déjà en cours dans les communes raccordées à la station d'épuration située à Grand Quevilly. Il s'agit donc de mettre en œuvre cette démarche sur l'ensemble des communes rac-

cordées à la station d'épuration Emeraude. Pour ce faire, le choix du bureau d'étude a été réalisé en décembre 2004, cette démarche étant financée à 80% par l'Agence de l'Eau et le Département. D'une durée de 24 mois, les résultats sont attendus fin 2006.

SAGE des bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec



Le comité de bassin qui s'est tenu en décembre 2003, a donné un avis favorable au projet SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) mais a demandé à ce que celui-ci soit complété pour tenir compte des remarques formulées. Ainsi, en 2004, en étroite collaboration avec la DISE, la DIREN et l'Agence de l'Eau, des compléments importants ont été apportés. Ceux-ci ont été approuvés à l'unanimité par la Commission locale de l'eau du 8 décembre 2004. Ce projet, après mise à disposition du public pendant deux mois, devrait faire l'objet d'un arrêté préfectoral en 2005.

En parallèle, un syndicat mixte ayant compétence en matière



ENVIRONNEMENT

de coordination et d'étude sur l'ensemble des 71 communes du SAGE va être créé. Il aura pour mission principale le suivi de la mise en œuvre des actions du SAGE pour les 20 ans à venir. Afin de mettre en œuvre les préconisations du SAGE, en matière de travaux notamment, la Commission Locale de l'Eau a souhaité que la Communauté de l'Agglomération Rouennaise soit la structure qui accueille le coordinateur du SAGE et collecte les participations financières des Collectivités Territoriales, de l'Etat et de ses établissements publics. Un chargé de mission a donc été recruté pour l'animation du SAGE et la gestion des problèmes liés au ruissellement et à la lutte contre les inondations.

Lutte contre les inondations



Dans le cadre de la lutte contre les inondations et des préconisations du Sage la communauté d'agglomération rouennaise a procédé à un curage important du canal de Bapeaume à Déville : 1 000 tonnes de sable ont été extraites, afin de permettre la remise en fonctionnement de ce bras de décharge du Cailly.

Implantée sur le site de la station d'épuration Emeraude à Petit Quevilly, une unité de traitement des sables (UTS) est désormais opérationnelle. Les collectivités extérieures à l'agglomération rouennaise peuvent y déposer les sables de curage des réseaux d'assainissement, après avoir rempli les conditions préalables d'acceptation.

Par ailleurs, en amont des travaux TEOR en centre ville de Rouen, un curage a été réalisé rues Général Leclerc, Giraud et Alsace Lorraine. Environ 300 tonnes de sables de curage ont été évacuées sur l'UTS de l'Agglomération de Rouen. Cette intervention a mobilisé des moyens très importants et a permis d'effectuer un diagnostic précis de ce réseau.



On peut aussi noter en 2004 les réalisations suivantes :

- Bassin de régulation des eaux pluviales de 1000 m³ à St Aubin-Epinay (route du Parc Languet).

- Bassin enterré de 2000 m³ à St Etienne du Rouvray (rue Paul Langevin).

- Bassin de régulation des eaux pluviales de 10 000 m³ à Roncherolles sur le Vivier (rue du Bois Breton).

Aménagement et entretien des rivières



À St Léger du Bourg-Denis a eu lieu la réhabilitation d'un seuil de déversement sur l'Aubette, afin de faciliter l'écoulement de cette rivière. Soucieuse de préserver les espèces piscicoles, l'Agglomération a équipé cet ouvrage notamment d'une passe pour les truites.

Contrôle de branchements

Un service contrôle de branchements a été mis en place en 2004 afin d'organiser les missions de vérification des raccordements eaux usées et eaux pluviales aux réseaux collectifs. Ces interventions seront faites en interne pour les branchements neufs et confiées à un prestataire après appel d'offres. Les contrôles prévus par la législation permettent de mieux identifier les effluents parasites, et d'agir pour améliorer le traitement des eaux à assainir.



Valorisation des cendres

Depuis sa mise en service en 1997, la station d'épuration Emeraude dépollue chaque jour près de 85.000 m³ d'eaux usées. Une activité qui, outre le fait de la hisser au premier rang des usines françaises de traitement, génère quotidiennement la production de 100 tonnes de boues.

L'année 2004 a permis de rechercher des fournisseurs capables de recevoir les cendres issues de l'incinération des boues de la station. Un protocole a été signé permettant une valorisation dans la préfabrication des bétons pour la réalisation d'ouvrages

d'assainissement .

«Chacun a sa place ! D'un côté, l'Agglomération de Rouen a une préoccupation : le recyclage à 100%... Rien ne se perd, tout se transforme ! De l'autre, l'entreprise met en œuvre l'utilisation des cendres... Sans oublier l'Etat qui fixe des normes environnementales à respecter», insiste Dominique Gambier, vice-président de l'Agglomération en charge de l'assainissement, qui parle avant tout de «partenariat» et de «démarche exemplaire en matière de développement durable». En valorisant ces cendres, l'Agglomération répond à un objectif «zéro déchet» démarqué en 2000

avec l'obtention d'une garantie de qualité - la certification ISO 14001 du réseau d'assainissement. En outre pour 2005, l'Agglomération de Rouen mettra en place un nouveau service : le Service Public d'Assainissement Non Collectif (Spanc) qui contrôlera le bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif des particuliers, neuves ou existantes : 1 200 foyers sont concernés sur l'Agglomération.

LE PLAN LUMIÈRE DE L'AGGLO

En 2004, le programme de mise en lumière des lieux remarquables de l'agglomération, inscrit dans la charte des Entrées et Traversées d'agglomération, a connu une phase très active. Après le pont Guillaume le Conquérant et les grues Picasso en 2003, de nombreux sites ont été illuminés durant cette année :

- La Basilique et le monument Jeanne d'Arc à Bonsecours
- L'église Saint-Aubin et la bibliothèque à Petit-Couronne
- L'église Saint-Pierre à Fontaine-Sous-Préaux
- L'église Notre-Dame de l'Assomption à Sotteville-lès-Rouen
- L'église et la mairie de Saint-Aubin-Epinay
- Le Gros Horloge à Rouen
- Le château d'eau à Canteleu
- Les toits des immeubles Ventoux, Cervin et Pelvoux à Grand-Quevilly





ENVIRONNEMENT

23. Forêts - Parc animalier Roumaret

Charte Forestière de Territoire

Après plus d'un an de travail et grâce à l'action concertée d'une cinquantaine d'acteurs intéressés par l'accueil du public, la Charte Forestière de Territoire de l'agglomération rouennaise a vu le jour en avril 2004. Elle rassemble 17 projets et 51 actions et est aujourd'hui en attente de la signature prochaine de tous les partenaires ayant concouru à son élaboration.

Toutefois, cette première année d'existence a permis à certaines actions de voir le jour.

«RD 121 – Accès à la forêt Verte»

Cette action est liée au projet de construction d'une Maison des forêts sur la commune de Notre-Dame-de-Bondeville. Une étude portant sur l'accès à la Maison ainsi que le raccordement avec la piste cyclable prévue sur la RD 43 va être prochainement menée par l'Agglomération de Rouen et le bureau d'étude ERA. Les conclusions de cette étude devraient être rendues en avril 2005.

«Recensement et qualification des différents types de lisières forestières»

L'Agglomération de Rouen a mené, durant l'été 2004, une étude portant sur la définition d'une typologie des différentes lisières forestières ainsi que sur l'expérimentation d'une méthodologie d'étude basée



Recensement et qualification des différents types de lisières forestières

456,4 Km de lisières ont été cartographiés

9 types de lisière ont été recensés (3 typologies structurelles croisées avec 3 typologies d'accessibilité)

1 réunion de présentation avec le groupe de travail chargée de ce projet a été organisée afin de présenter l'étude

5 communes ont été impliquées dans la démarche, ainsi que l'ONF, le syndicat mixte pour le SCOT de l'agglomération Rouen-Elbeuf et le bureau d'études Environnement Vôtre.

sur l'analyse de cinq communes (Darnétal, Saint-Pierre-de-Manneville, Notre-Dame-de-Bondeville, Grand-Couronne et Canteleu). Cette étude a été transmise aux communes concernées afin de connaître leur point de vue sur les résultats qu'elle propose mais aussi d'obtenir d'éventuelles propositions de gestion communale pour ces espaces particuliers.

Indicateurs de suivi pour cette action (voir encadré ci-dessus)

«Développer et/ou soutenir les actions ponctuelles de nettoyage de la forêt avec des bénévoles»

L'Agglomération de Rouen a, cette année encore, participé à l'opération « forêt propre » de l'Association de la Forêt de Roumaret en mettant à disposition une benne et en assurant le ramassage des déchets « récoltés » durant l'opération.

A ce titre, la Communauté de l'Agglomération Rouennaise apportera une aide technique et financière à tout porteur de projet qui organisera une opération de nettoyage en forêt. Cette aide prendra la forme d'une mise à disposition d'une benne et de sacs poubelles, ainsi que le traitement des déchets collectés et une partie de la communication nécessaire au bon déroulement de l'opération de nettoyage.



© jallais

Opération Forêt Propre 2004



«Étude et hiérarchisation des zones humides en milieu forestier»

Une rencontre entre l'ONF, l'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), l'AFR et l'Agglomération de Rouen a été organisée le 15 novembre 2004 afin d'évoquer le projet de mise en valeur de la mare Epinay.

« Donner à la forêt l'image d'un milieu sécurisé »

« Officialiser la présence de policiers et de gendarmes en exercice sportif en forêt »

Cette action consiste à afficher la présence des forces de l'ordre lors de leur pratique sportive en forêt. Elle se résume à la mise à disposition de t-shirts et coupe-vents portant la mention «Police Nationale» et «Gendarmerie Nationale». 250 T-shirts, ainsi que 250 coupe-vents, seront remis à la Police Nationale lors de la signature de la charte (début 2005).

« Mise en place d'un programme d'éducation à l'environnement sur le thème de la forêt »

L'ONF travaille actuellement pour l'Agglomération de Rouen dans le but de réaliser un programme d'éducation à l'environnement pour les scolaires autour des Maisons des forêts. Cette étude est menée en plusieurs phases. La première phase (étude des potentialités des sites des Maisons des forêts) a été conduite au cours du 1er semestre 2004, avec la réalisation d'un diagnostic du patrimoine forestier présent aux alentours des trois sites retenus pour l'implantation d'une Maison des forêts.

La deuxième phase (concertation avec l'éducation nationale pour la réalisation de ce programme) a débuté en juillet 2004, avec une première rencontre avec des représentants de l'éducation nationale, à la fois au niveau du Rectorat de Haute-Normandie et de l'Inspection Académique de Seine-Maritime.

Un groupe de travail a été constitué pour mener à bien cette seconde phase. Il s'est réuni à deux reprises

depuis le mois de juillet 2004 et a permis de définir la méthodologie de travail ainsi que les thématiques retenues pour le contenu pédagogique qui sera proposé dans les Maisons des forêts pour le public scolarisé. Une large part des discussions porte sur l'intégration de ce contenu pédagogique au regard du programme officiel de l'éducation nationale pour les cycles 1, 2 et 3. Ce travail se poursuivra jusqu'à l'été 2005.

«Construction des Maisons des Forêts»

L'année 2004 a été consacrée dans un premier temps à la validation par les élus de l'Agglomération de Rouen du choix des sites retenus, en février 2004, à savoir Saint-Etienne-du-Rouvray (secteur de la Sapinière), Notre-Dame-de-Bondeville (Secteur du Bel Event) et Darnétal (Bois du Roule).

L'année 2004 fut également l'occasion de mieux appréhender la teneur de ce projet, avec la poursuite du travail de programmation pour cet équipement d'accueil du public.



ENVIRONNEMENT

Les objectifs assignés à ces lieux ont été affinés, pour le public scolaire et pour le grand public d'une manière générale.

L'étude de programmation, qui s'est achevée en juin 2004, a servi de document cadre pour l'écriture du cahier des charges pour le concours de Maîtrise d'œuvre portant sur la construction des deux Maisons des forêts de Saint-Etienne-du-Rouvray et Notre-Dame-de-Bondeville. L'avis de concours a été publié au Journal Officiel de l'Union Européenne le 23 juillet 2004. Le choix du maître d'œuvre sera effectué en février 2005.

Au cours de l'année 2005, les études de maîtrise d'œuvre se poursuivront, la date de construction de la première structure étant programmée à ce jour pour janvier 2006.

En parallèle à ce concours de maîtrise d'œuvre, une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage a été signée entre la Communauté de l'Agglomération Rouennaise et la commune de Darnétal concernant la Maison des forêts qui sera implantée au bois du Roule. Compte tenu de la spécificité de cette Maison des forêts qui n'accueillera que le public scolaire, la Communauté de l'Agglomération Rouennaise a décidé d'en confier la maîtrise d'ouvrage à la commune, dans le cadre du projet de restructuration de leur centre de loisirs en Maison des Enfants et de la Nature. Le concours de maîtrise d'œuvre pour l'ensemble de l'Opération Maison des Enfants et de la Nature / Maison des forêts sera lancé au cours de l'année 2005.

«Concevoir des outils pédagogiques spécifiques à la forêt»

Cette action a été initiée en 2004 avec la réalisation d'une malle pédagogique concernant la mise en œuvre d'un rallye forestier. Celle-ci a été conçue par l'association CARDERE, dans le cadre des rencontres annuelles et intercommunales des centres de loisirs, organisées chaque année par l'Agglomération de Rouen. Le thème retenu pour la manifestation 2004 a été « Le rallye du bois d'chez nous ». 10 communes et 12 centres de loisirs ont ainsi participé à l'opération, rassemblant au total 140 enfants de 3 à 12 ans.

Compte tenu du succès de cette manifestation, il est apparu intéressant de compléter cette malle par trois modules supplémentaires permettant d'approfondir les thématiques abordées. Une nouvelle consultation a donc été lancée par l'Agglomération en novembre 2004, pour la création de trois nouvelles malles pédagogiques, traitant des thématiques suivantes : « Découverte sensorielle de la forêt », « La vie des arbres » et « L'écosystème forestier ». CARDERE a été retenue à l'issue de cette consultation, et sa mission a débuté.

«Aménagement de la forêt urbaine de loisirs du Madrillet»

Cette action était également antérieure à l'élaboration de la Charte forestière de territoire. Les travaux correspondant à la première phase des aménagements ont été réalisés

en 2004 par le Département de Seine-Maritime, propriétaire de la forêt du Madrillet. La maîtrise d'œuvre est assurée par l'ONF et un montage financier associe, outre le Département, le FEDER, la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray et l'Agglomération.

«Agir pour vivre ensemble la forêt dans l'Agglomération rouennaise»

« Organiser une (des) manifestation(s) commune(s) de rencontres entre les différents usagers »

De nombreux contacts ont été pris par la fédération de chasse et l'Agglomération de Rouen durant cette année 2004 auprès de l'ensemble des fédérations d'usagers de la forêt (randonneurs, vététistes, cavaliers, simples citoyens...) pour cette action.

Un courrier d'invitation a été adressé à l'ensemble des associations et fédérations susceptibles de participer à une première réunion de travail portant sur la création d'une association, ayant pour objectif affiché de mettre au point une manifestation commune rassemblant les différents usagers de la forêt.

Une première réunion s'est ainsi tenue le 17 novembre 2004 dans les locaux de l'Agglomération, à laquelle 19 personnes ont participé, représentant 16 fédérations ou associations. Il a été convenu lors de cette première réunion d'élargir l'ambition et les objectifs d'une éventuelle « association des associations d'usagers », pour laquelle une manifestation commune ne serait

que l'une des actions potentielles.

Deux autres réunions ont été organisées le 15 décembre 2004 et le 5 janvier 2005, afin de déterminer les statuts de l'association et la composition de son conseil d'administration. L'année 2005 sera l'occasion de mettre en œuvre le projet de manifestation commune.

Il est à noter que cette association représente une avancée remarquable, car elle met autour d'une même table, les multiples usagers de la forêt, ce qui permettra aux collectivités locales et à des organismes comme l'ONF, d'avoir des interlocuteurs plus facilement identifiables et représentatifs.

«Restructuration du parc animalier de Roumare»

Cette restructuration va permettre d'améliorer le confort de vie des animaux, de même que les conditions d'accueil du public, avec notamment la création de quatre postes d'observation et d'un kiosque, ainsi que l'augmentation du nombre de supports pédagogiques et d'information. Cette restructuration a fait l'objet d'un programme d'investissement financé par l'Europe, l'Agglomération et l'Office National des Forêts. Son inauguration devrait intervenir en avril 2005.

Restructuration du parc animalier de Roumare

4 postes d'observations réalisés

6 panneaux interactifs installés

1 kiosque d'information érigé

8 tables et bancs implantés

Des **plantations** ont aussi été réalisées, de même que des **cheminements** accessibles à tous.

Indicateurs de suivi (voir encadré ci-dessous)

«Parc animalier : Entretien courant et frais de fonctionnement»

Depuis plusieurs années déjà, l'Agglomération de Rouen finance les frais d'entretien et de fonctionnement du parc. Une convention a été passée entre l'ONF et l'Agglomération à ce titre, dans laquelle la participation financière annuelle de l'Agglo aux frais d'entretien et de fonctionnement du Parc animalier est fixée à 53 000 €. La totalité de la somme a été dépensée cette année.

«Etude de faisabilité et mise en place d'une desserte en transport en commun du parc animalier»

Une enquête a été menée au printemps 2004 auprès de 200 visiteurs, afin d'estimer l'opportunité de la mise en place d'une ligne de transport en commun pour desservir le Parc animalier. Il en ressort que 39 % des personnes enquêtées se déclarent favorables à la mise en place de ce service et se disent prêtes à l'utiliser. Ce chiffre peut apparaître important compte tenu de la part modale du transport en commun dans les déplacements des habitants de l'agglomération.

Pour autant, la TCAR a engagé fin 2004-début 2005, une étude de faisabilité technique et financière d'une telle mise en service. L'année 2005 servira d'année test avec la création d'une ligne expérimentale, d'avril à septembre 2005, les mercredis et samedis après midi, ainsi que le dimanche toute la journée.

Un bilan sera réalisé à l'issue de cette expérimentation, permettant de juger de la nécessité ou non de poursuivre l'expérience les années suivantes.

Postes d'observations



Panneaux d'interprétation





ENVIRONNEMENT

24. Air (prévention des risques)

1.

Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)

Dans le cas de la mise en œuvre de ce plan édicté par la loi sur l'air, le Préfet (via la DRIRE) a constitué différents groupes de travail dont le groupe «Transports». L'Agglomération de Rouen a présidé et a assuré le secrétariat de ce groupe de travail. (A la tête de chaque groupe de travail, il y a un président et un secrétariat qui peuvent être représentés par différents organismes.) Cette instance avait pour objectif de faire un bilan des connaissances et des manques de connaissances sur l'impact du transport sur la qualité de l'air, de lister les actions réalisées pour aboutir sur un recensement des projets à réaliser à l'horizon 2008-2009 qui peuvent induire une amélioration de la qualité de l'air. La difficulté de ce groupe de travail a été de différents ordres :

- En Haute-Normandie, trois zones sont couvertes par un PPA : Rouen, Port-Jérôme et Le Havre. Seuls sur les deux grandes agglomérations haut normandes, le groupe « transports » pouvaient œuvrer. Normalement, il aurait dû y avoir deux groupes de travail : un pour Rouen et un pour le Havre. Toutefois, comme ce groupe de travail avait beaucoup de retard

(il a commencé environ 6 à 9 mois après les autres) et pour éviter à de nombreux membres de se déplacer trop souvent pour des thématiques similaires, **un seul groupe a été constitué pour les deux zones**. L'agglomération de Rouen en tant que Président et Secrétaire devait également se préoccuper dans la limite de ses compétences de la zone havraise.

- En effet, les actions entreprises peuvent avoir un impact sur la qualité de l'air de façon indirecte. Toutefois, les actions citées dans ce PPA n'ont de cohérence que si elles sont réalisées ensemble : à savoir l'amélioration des transports en commun (qualité et image) pour une plus grande attractivité (bus, TEOR, tramways, train), une diminution du nombre de véhicules (légers et poids lourds) dans l'agglomération (parc relais, restriction de voies, contournement ...).

Le PPA doit maintenant faire l'objet d'une enquête publique. Celle-ci sera réalisée par les services de l'Etat (DRIRE) en 2005.

2.

L'Agglomération de Rouen continue son partenariat avec Air Normand

via sa subvention de fonctionnement et la préparation de la deuxième étude sur la qualité de l'air en proximité automobile. Cette dernière se déroulera sur l'ensemble de l'année civile 2005.



L'environnement

- Pollution air : **79** jours de pollutions (indice ATMO moyen à mauvais) en 2003

- **10 000** ha de forêts soit environ 1/3 de la superficie de l'Agglo

- Nombre de visiteurs : **3 millions** de visiteurs par an dans les 3 grands massifs forestiers domaniaux, **360 000** visiteurs pour le seul Parc animalier du Roumare.



25. Les transports en commun de l'Agglomération : une priorité

Le réseau Métro-Bus en 2004

L'année 2004 a vu la révision complète des systèmes de freinage des rames de métro. En outre, des études préalables au renouvellement de la radio, du Système d'Aide à l'Exploitation et de la billettique ont été menées. On note que la fréquentation du réseau est en progression constante.

Dans le cadre du contrat d'Agglomération, des études préparatoires à l'**amélioration des lignes armature** ont été

menées avec les communes pour l'aménagement des quais et des carrefours des lignes 10, 16 et 17. Les travaux correspondant sont prévus de 2005 à 2007.

La desserte en transports en commun des trois nouvelles communes adhérentes en 2004 (Hautot-sur-Seine, Sahurs et St-Pierre-de-Manneville) a été assurée à partir du 1er Juillet par la prolongation de la ligne n° 9 et la ligne de taxi t50. Un service scolaire (S97) a également été créé pour relier les trois communes

au collège Gounod à Canteleu. Cette nouvelle desserte, ainsi que la modification des lignes départementales sur ce secteur, représente un peu plus de 100 000 km supplémentaires par an.



L'Agglomération de Rouen a fêté les dix ans du Métro le 17 décembre 2004



En 10 ans, le Métro a parcouru 1,5 millions de kilomètres et transporté plus de 137 millions de voyageurs. Il a changé la ville en rapprochant les deux rives. A cette occasion, ont eu lieu notamment :

- Un tirage au sort avec remise de prix pour le jeu-concours « Mon métro a dix ans »
- Un Concours des écoles : dessine-moi le métro du futur.
- Spectacle de rue avec groupes musicaux et comédiens sur les deux lignes de métro
- Spectacle pyrotechnique place du vieux marché.
- Expositions, campagnes d'affichage

Enquête Origine/Destination

Au cours des mois de mars et avril, l'Agglo de Rouen a procédé à une enquête par questionnaire dans les bus et rames de métro. Les usagers du réseau ont été questionnés sur le motif de leur déplacement, les lignes empruntées, la fréquence d'utilisation. Les premiers résultats permettent de constater que les motifs d'utilisation des transports en commun sont les suivants :

> Domicile-travail : 24%

> École-université : 34%

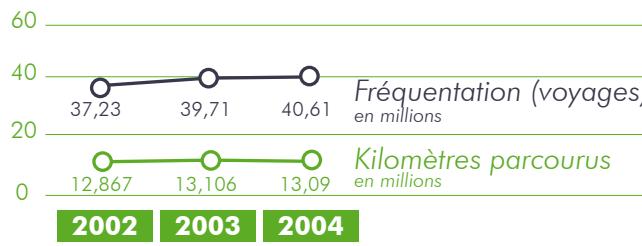
> Achats, démarches : 10%

A noter : L'augmentation du trafic de 26% depuis 1996 sur l'ensemble du réseau Métrobus, résultant d'efforts constants pour améliorer de la qualité du service. Un service qui attire de plus en plus d'automobilistes : 2000 utilisateurs quotidiens de TEOR effectuaient auparavant le trajet en voiture.



DÉPLACEMENTS

Evolution du trafic sur l'ensemble du réseau Métrobus



« Paroles d'experts » : « quels carburants pour les bus de demain ? »

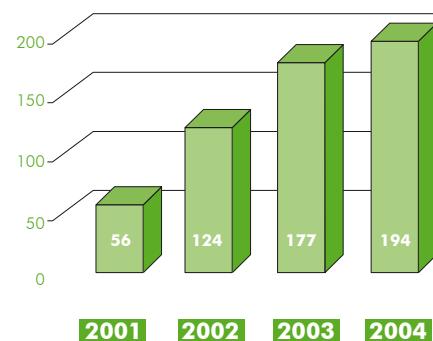
Un séminaire public a été organisé en mai 2004 dans l'amphithéâtre de l'INSA du Madrillet pour exposer et débattre de la motorisation des bus et de son impact sur la pollution atmosphérique, devant 150 participants. Les conclusions ainsi dégagées plaident en faveur du DIESTER désulfuré avec filtre à particules, conformément au respect de la norme EURO III et en cohérence avec le choix de l'Agglomération en faveur du Diester depuis 1993.

106 nouveaux bus propres ont été commandés pour moderniser les lignes de bus et renforcer le parc TEOR. **Ce marché de plus de 32 millions d'euros TTC, représente le contrat le plus important en France pour l'année 2004 en matière de matériel roulant hors RATP.** L'ensemble des véhicules commandés fonctionnera avec du diester désulfuré dès 2005, lors de l'entrée en vigueur des nouvelles directives européennes en faveur des biocarburants.

TEOR

Le Parc-Relais du Mont Riboudet, destiné aux usagers des transports en commun, est ouvert tous les jours de 5h00 à minuit. Sa gestion est confiée à l'entreprise Vinci-Park. La fréquentation est en constante augmentation. Les aménagements TEOR en centre-ville à l'horizon 2005 et l'ouverture du 6ème pont laissent présager une fréquentation à la hauteur de sa conception initiale.

Après une phase d'études, deux parkings ont été réalisés à Déville les Rouen («Fauquet» et «Petit Saint Pierre») permettant la création de 43 places de stationnement pour un coût de 455 000 € TTC. Les travaux de finition quant à eux représentent 293 000 € TTC. Enfin, dans le cadre



Fréquentation quotidienne



«Paroles d'Expert»

de l'achèvement de la phase dite I de TEOR, des études ont été menées en 2004 pour un montant de 542 000 € TTC. Puis deux appels d'offres ouverts européens ont été lancés ayant pour objet :

- L'aménagement de la section allant du carrefour entre le quai du Havre et la rue Saint Eloi jusqu'au carrefour entre la rue Général Giraud et la rue Jeanne d'Arc à Rouen
- L'aménagement de la section «place de la Demi-Lune à la place V. Schoelcher» à Notre Dame de Bondeville.

Grâce à la réalisation des études et au lancement des marchés de travaux relatifs aux aménagements de TEOR, les travaux en centre ville pourront débuter dès le début de l'année 2005.



26. Sixième Pont

Dans le cadre du sixième franchissement routier de la Seine permettant de relier l'A 150 à l'A 13 via la voie rapide Sud III, l'année 2004 a marqué un tournant historique avec le commencement effectif des travaux du pont levant, partie centrale du dispositif. Cet ouvrage, voulu depuis plus de trente-deux ans, est

exceptionnel tant par son coût estimé à 137 millions d'euros, **co-financé à hauteur de 10 % par l'Agglomération**, que par son implantation en milieu urbain et la portée de son tablier, la plus longue d'Europe (120 mètres devant s'élever à 55 mètres en position haute). Reste à choisir son nom...



27. La politique cyclable de l'Agglo

Agglo vélo

Pour tenir compte de l'extension du périmètre de la Communauté d'agglomération aux trois nouvelles communes et du projet d'aménagement Seine-Ouest, le **schéma de principe a été mis à jour**. Il répond à la volonté de développer les modes doux de circulation.



La piste cyclable de Saint-Aubin-Epinay a été inaugurée le 3 septembre 2004 par le Président François Zimeray.

D'une longueur d'environ 1,5 kilomètre, elle constitue le premier maillon d'un itinéraire plus long s'inscrivant dans la vallée de l'Aubette. Cette opération d'un coût de 280 000 euros HT a été financée à 50% par l'Union Européenne ; à 30% par l'Agglomération de Rouen et à 20% par la Région Haute-Normandie.

D'autres projets d'aménagements cyclables ont fait l'objet d'études en 2004 :

- le boulevard Corrandonnier à Petit-Couronne dont les travaux doivent commencer au premier trimestre 2005 ; **cette action s'inscrit aussi dans la charte forestière de l'agglo.**

- l'aménagement des berges de Seine.

• le Pont Corneille et la liaison Cailly-Robec (RD 43). La Communauté a signé une convention financière avec la commune de Sotteville-lès-Rouen pour l'aménagement d'une piste cyclable sur l'avenue du 14 juillet, du rond-point des Bruyères au carrefour Jaurès/Lechevallier.





DÉPLACEMENTS

Autres actions de sensibilisation

Dans le cadre de sa participation à des actions destinées à la sensibilisation et au développement de la pratique du vélo, la Communauté d'agglomération a décidé de mettre en place au **pôle d'échanges du Mont-Riboudet**

une piste cyclable permanente d'éducation routière dont l'objectif est de favoriser l'apprentissage sécuritaire des vélos par les enfants de l'agglomération. Le projet s'adresse aux 4500 élèves de CM2 de l'agglomération. Cette piste sera inaugurée le 11 mars 2005.

La Communauté d'agglomération a également reconduit sa participation financière au programme REDECOLE 5 mis en place par la Ville de Grand-Couronne et destiné à développer la pratique du vélo chez les scolaires.

Aggro-vélo : aujourd'hui 40 km appartenant au réseau structurant et armature d'Aggro-Vélo. A terme 240 Km d'aménagements cyclables sont envisagés.

Une politique des transports exemplaire

- 13 106 000 kms parcourus (1 427 000 kms métro / 10 021 000 kms bus / 1 658 000 kms TEOR),
- 31 millions de déplacements /an,
- 130 millions de voyageurs sur le Métro depuis son inauguration en 1995,
- 63 981 voyages en 2003 grâce au service taxi pour les personnes à mobilité réduite,
- 79% de « bus propres » roulant au Diester, 21% au gazole désulfurisé avec filtre à particules (y compris TEOR).



28. Mise en œuvre de la charte des entrées et traversées d'agglo (ETAR)

Entrées et traversées d'agglomération

L'agglomération a engagé des conventions avec plusieurs communes de l'agglomération ou d'autres organismes pour l'aménagement ou la requalification de certains axes ou places :

- le boulevard Maritime entre le

Chemin du Gord et le carrefour Malétra à Rouen

- la RD 42 à Saint-Aubin-Epinay ;
- le carrefour de l'école M. Genoix à Hautot-sur-Seine ;
- le centre-ville de Franqueville Saint-Pierre ;
- une place en rive de la RD 51 à Val de la Haye ;

L'agglomération a également

lancé la consultation pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la place Prat et de la Maison du Panorama à Canteleu, le début des travaux étant prévu pour la fin 2005.



Aggro balades

Afin de faire découvrir plus largement un patrimoine local parfois méconnu, les itinéraires de promenades proposés par l'Agglomération permettent de relier à pied ou en transports en commun différents sites valant le détour.

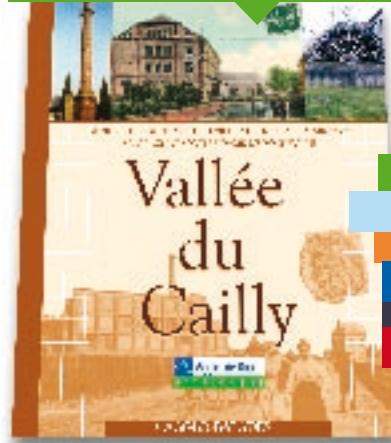
Dans le cadre de la politique communautaire **en faveur des pôles urbains périphériques**, 150 pôles d'intérêt ont été repérés sur le territoire communautaire, après un large travail de

concertation opéré avec les communes. Répartis en cinq catégories (patrimoine naturel, industriel et portuaire, panoramas et curiosités), il s'agit d'itinéraires balisés, faciles à emprunter. En 2004, la première des 11 boucles prévues a été ouverte au public, elle concerne la vallée du Cailly : son patrimoine industriel, ses maisons ouvrières, sa rivière, une partie de la forêt Verte et le bois de l'Archevêque.

A l'avenir, l'ensemble des

itinéraires sera identifié par des dépliants et une signalétique implantée sur le terrain.

Guide Aggro-balades



29. Sports

Soutien aux clubs sportifs

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sportive d'agglomération telle que définie en mai 2003, l'année 2004 a été marquée par la signature des **premières conventions d'objectifs** 2004-2006 avec des clubs sportifs. Ces clubs doivent avoir un rayonnement incontestable, supra communal voire supra-communautaire. Dans le même temps, ils doivent participer à des actions éducatives

et d'insertion. Dans cette logique, l'Aggro prend en charge le transport des collégiens inscrits à l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) qui chaque mercredi se déplacent dans l'agglomération pour des rencontres inter-collèges.

En contrepartie de moyens financiers et matériels, le Stade Sottevillais 76 et l'Amicale Laïque Canteleu/Maromme Volley-Ball se sont donc engagés à faire progresser leurs clubs évoluant déjà à un niveau national, et à mettre en œuvre des actions visant à développer la pratique de leur discipline auprès des jeunes, telles que portes ouvertes, journées d'initiation, matchs de démonstration, intervention en milieu scolaire...

Manifestations sportives d'intérêt communautaire

L'Aggro a versé une subvention exceptionnelle pour l'organisation du 16 au 18 juillet 2004 **des championnats de France d'athlétisme** à Sotteville-les-Rouen, « dernier stade avant Athènes ».

De même, le concours hippique « **Equi-Seine** » a reçu le soutien de l'Aggro.

La Communauté d'Agglomération était partie prenante au **forum des associations sportives** qui s'est tenu au Centre Commercial St Sever du 8 au 11 septembre.

La troisième édition du Guide des sports a été réalisée en partenariat avec Paris-Normandie. Il recense 700 associations et clubs et a été diffusé à 60 000 exemplaires.





Les Equipements sportifs : Le Palais des Sports

Afin de doter l'agglomération d'un complexe sportif de rayonnement métropolitain, la réalisation d'un **Palais des Sports** avait été reconnue d'intérêt communautaire dès 2000, l'Agglomération de Rouen en assurant la maîtrise d'ouvrage et la gestion. L'implantation du futur équipement a été testée selon trois hypothèses. Par délibération du 24 mai 2004, l'îlot finalement retenu, en accord avec la ville de Rouen, est situé à l'intérieur d'un périmètre délimité au Nord par l'avenue du Mont-Riboudet, au Sud par la rue de Lillebonne, à l'Est par la rue Amédée Dormoy et à l'Ouest

par la bretelle Nansen. Cette assiette foncière, représentant une superficie d'environ 3 hectares, concerne une quinzaine de parcelles et permettra la réalisation de l'équipement ainsi que l'aménagement des espaces nécessaires à son fonctionnement et à sa desserte.

En mai 2004 a été autorisée la signature d'une convention tripartite entre l'Agglomération de Rouen, l'EPBS et la Ville de Rouen afin que soient mises à disposition de l'Agglomération les réserves foncières. Les besoins ayant été clairement définis au préalable (6000 places), les procédures de consultation ont pu être lancées afin de réaliser le dossier de Déclaration d'Utilité Publique, la programmation architecturale et technique et l'étude d'impact.

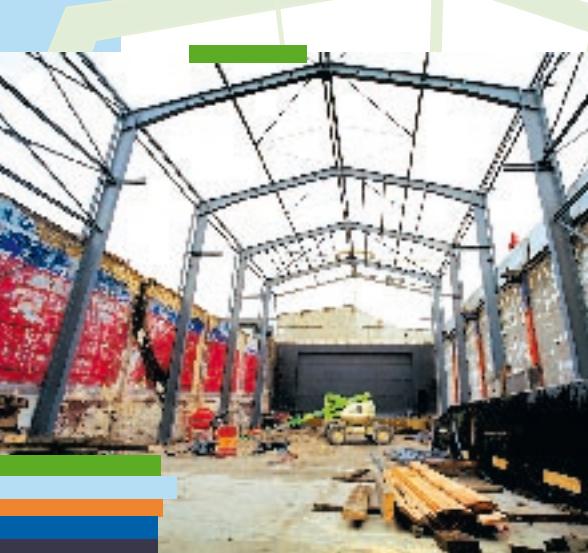
Par ailleurs, un fonds de concours a été attribué pour l'extension du CRJS¹ de Petit-Couronne.

En 2004, l'Agglomération, la ville de Rouen, la Région Haute-Normandie, et le Département de Seine-Maritime ont diligenté une étude de faisabilité pour la construction d'un grand stade de football, destiné à remplacer, à terme, le stade Robert Diochon. Cette étude a conduit à des propositions de dimensionnement et de localisation de cet équipement qui, en tout état de cause, ne pourrait être programmé qu'après la réalisation du palais des sports.»

1. CRJS : Centre Régional Jeunesse et Sports

30. Culture

Théâtre La Foudre de Petit-Quevilly (labelisé scène nationale) : participation de l'Agglomération aux travaux de rénovation (dont la surélevation du toit de 4 mètres).



Fascicules

Histoires d'Agglo...



Trois fascicules «Histoire(s) d'agglo» en 2004

Dans le cadre de la célébration des soixante ans de la Libération, ont été réalisés deux numéros :

- «Les heures sombres de l'Agglomération de septembre 1939 à août 1944» par Michel Croguennec.

- «Résistance et Libération de juin 1940 à septembre 1944» par Alain Alexandre.

En outre, un numéro consacré à l'«Histoire de la télévision dans l'Agglomération Rouennaise», a été écrit par l'historienne rouennaise Cécile Anne Sibout. Tirés à 90000 exemplaires, le coût global de ces réalisations est de 14 600 €.



Les expositions

Neuf expositions ont été organisées au Point Info de l'Agglomération, rue de la Vicomté, à Rouen :

- «La symbolique républicaine et les mairies de l'agglomération rouennaise»
- Jeu concours (30 ans d'Intercommunalité)
- 5ème festival culturel européen
- Projet «Seine-Ouest»
- Photos sur la province de CACHOUBIE (Pologne)

Exposition de photographies sur «la forêt en photographie»

- «Les heures sombres de l'Agglomération Rouennaise»
- «Résistance et Libération»
- Anniversaire télévision régionale
- 10 ans de métro.

Au total le Point Info a reçu 10 à 12000 visiteurs sur l'année. Ces expositions ont aussi été prêtées aux communes qui le souhaitaient.

L'Orchestre européen Pop Symphonique

Lors du Conseil du 19 janvier 2004 a été autorisée la signature d'une nouvelle charte afin de promouvoir la constitution d'un orchestre européen Pop Symphonique.

A l'initiative de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, s'est constitué un orchestre composé de jeunes issus des différentes écoles de musique de l'agglomération et du Conservatoire National de Région. Dans le cadre des échanges internationaux entamés à l'occasion des éditions du «Festival Culturel Européen Jeune Public», plusieurs partenariats ont été mis en place avec des orchestres européens, tels ceux de Barcelone, de Terni (Italie) et de Dublin (Irlande).

Suite à la demande de nos partenaires de pérenniser et de développer nos échanges, il a donc été décidé la création d'un orchestre européen.

L'objectif de ce projet est de développer la formation et l'épanouissement des jeunes par un apport musical, linguistique et interculturel.

En 2004, vingt concerts ont été donnés par l'Orchestre Pop Symphonique tant dans l'Agglomération (Val-de-la-Haye, Amfreville-la-Mivoie, Saint-Martin-du-Vivier, Grand Quevilly et Rouen) qu'à l'étranger, lors de déplacements en Andalousie (en avril), à Dublin (en octobre) et à Lisbonne (en mai).

Le Big Band s'est produit à Notre Dame de Bondeville, pour le Festival Cailly Jazz.

Le nombre de spectateurs aux concerts dans l'Agglomération en 2004 est estimé à 7500 personnes.

L'Orchestre européen Pop Symphonique





CADRE DE VIE

Première exposition artistique : l'Agglomération a lancé en novembre 2004 les «Rencontres des lieux, des artistes» et des œuvres originales. En choisissant de mettre en valeur des lieux insolites, le but de l'Agglomération de Rouen était de susciter la découverte et l'étonnement.

Ainsi, placées sous le signe du symbolisme et de l'onirisme, quatre femmes artistes ont exposé leurs œuvres : A la chapelle Saint-Julien de Petit Quevilly, Moïra Paras et Catherine Bernard ont confronté leurs créations : la première explore les possibilités offertes par l'alliance du bois et de la

peinture, tandis que l'autre s'intéresse aux multiples richesses des nuances et textures du papier. A l'Eglise Saint-Ouen de Longpaon, de Darnétal, Jeanne Panson et Catherine Hélie ont présenté leurs œuvres empreintes de grâce et de mystère. Ces rencontres ont enregistré au total 530 visiteurs.



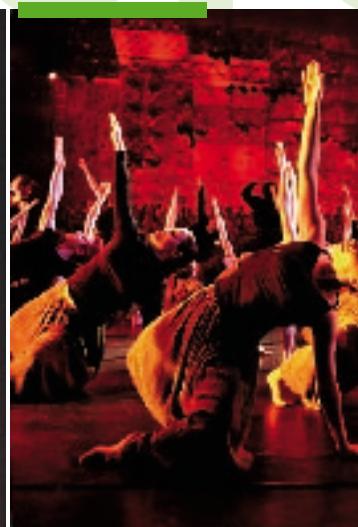
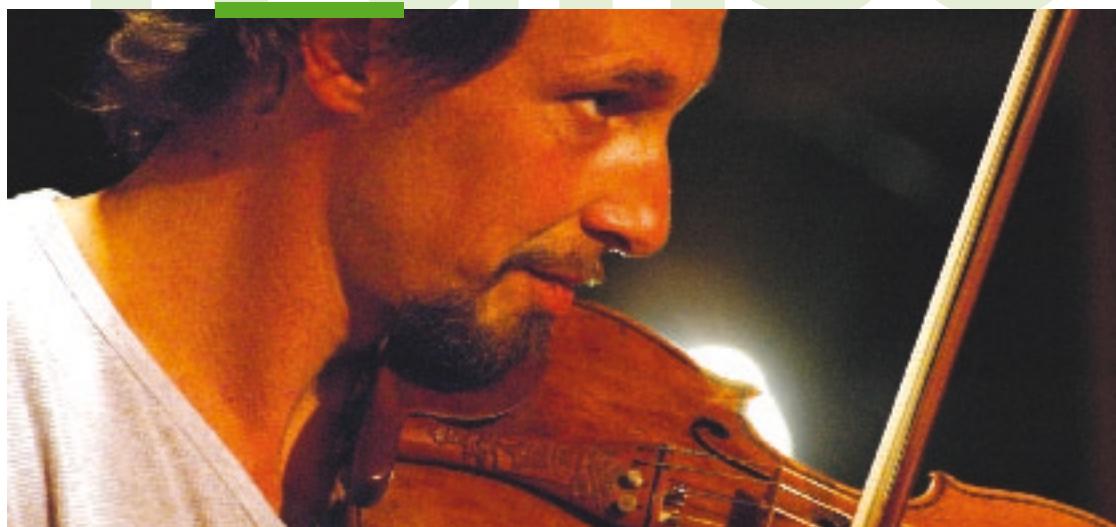
Festival «Transeuropéennes»

Le 5ème festival culturel européen jeune public de l'agglomération rouennaise s'est déroulé du 17 au 27 mars 2004. Re baptisé depuis cette année « Transeuropéennes », il a rassemblé un auditoire de plus de 15 000 personnes sur dix jours de manifestations. Avec comme invité d'honneur l'Irlande, l'édition 2004 était parrainée par **Gilles APAP (voir photo de gauche)**, violoniste de renommée internationale. Les

Transeuropéennes ont accueilli 1000 artistes venus de 9 pays d'Europe. Plus de 80 spectacles gratuits ont été proposés pour les élèves des établissements scolaires et pour tous les publics en soirée (concerts, théâtre, cinéma, contes, arts plastiques et danses). 7000 élèves y ont assisté avec comme objectif la sensibilisation des jeunes publics aux langues étrangères et à la découverte d'autres cultures. Grand temps fort du festival : **Carmina Burana de Carl Orff (voir photos de droite)** accompagné

par une centaine de musiciens dont ceux de l'Orchestre Pop Symphonique, un chœur de plus de **250 choristes et 70 danseurs**.

Dans la continuité de cet événement, l'Agglo a réalisé en 2000 exemplaires le livre «Chantons en cinq langues», composé de chansons illustrées par des enfants d'écoles primaires et collèges de l'Agglomération, espagnols, anglais, italiens et allemand.





Les «Transeuropéennes 2004» en chiffres :

3952 personnes ont été transportées pour les scolaires (enfants des écoles et accompagnateurs) **944** artistes.

Environ **10000** repas ont été servis,

340 personnes ont été logées,

Le total représentant **2130** nuitées.

Coût de fonctionnement des «Transeuropéennes» **230 000**

l'agglo... des animations...

• **1 opéra**, le Théâtre des Arts :

5 000 abonnés,
un **orchestre** permanent de **35** musiciens
• **20 théâtres** et lieux culturels

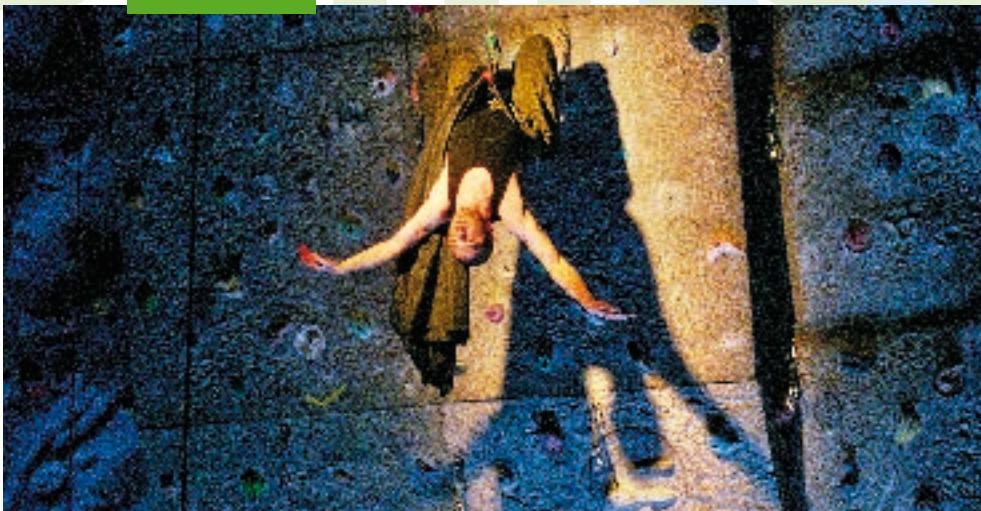
• **Sport**

Des activités et des équipements diversifiés :

- **56 000** licenciés
- **500** Clubs
- **298** Equipements sportifs
- **78** Sports praticables

• **Le Zénith** : **250 000** entrées /an (2ème de France)

Transeuropéennes





Conférences littéraires et scientifiques

Plusieurs conférences ont été organisées en 2004 dans les communes de l'Agglomération rouennaise, en partenariat avec l'Université de ROUEN, elles avaient pour thème :

- «Cerveau et apprentissage»
- «Le stress prénatal»
- «L'autisme infantile aujourd'hui»
- «Biologie et racisme»
- «Victor Hugo et les droits de l'enfant»
- «Les livres interdits des débuts de l'imprimerie à nos jours»

Zénith

Le Zénith a programmé 56 spectacles en 2004. Les 70 séances

- 80 % de spectacle vivant, parmi des variétés en tournée en nationale.

En 2004 : Mise en vente des billets à l'office de Tourisme de Rouen.

Réflexion sur la mise en réseau des bibliothèques

Le groupe de travail Culture a travaillé en 2004 au lancement d'une étude, à partir d'objectifs clairement affichés par l'Agglo :

- Permettre un meilleur accès à la lecture publique en ouvrant l'offre des bibliothèques à l'ensemble des habitants de l'agglomération, grâce à la mise en réseau informatique des cata-

qui existent déjà dans de nombreuses agglomérations françaises (Elbeuf, Aix-en-Provence, Troyes, ...),

- Favoriser à terme le développement d'une politique concertée dans ce secteur, et une harmonisation de la tarification.

Etude en cours sur les écoles de musique

L'Agglomération de Rouen souhaite, par une harmonisation du fonctionnement des écoles de musique, aider au développement de l'apprentissage et à une démocratisation de l'accès à la formation musicale. Un état des lieux des établissements d'enseignement artistique (musique et danse) présents dans les 37 communes composant la Communauté d'Agglomération a été établi. Cet état des lieux est un outil d'accompagnement de la réflexion de l'agglomération sur la définition de sa future politique culturelle.

Scènes des musiques actuelles

L'Agglomération de Rouen a lancé une étude portant sur les modalités de mise en œuvre d'une politique d'agglomération dans le domaine des musiques actuelles.

Sur la base de ses conclusions, l'Agglomération de Rouen :

- a défini le cadre d'une politique publique qui s'articulerait autour de la création d'une Scène des Musiques Actuelles (SMAc)
- a décidé de réaliser un équipement dédié à ce champ musical.

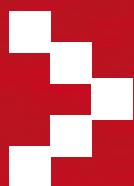
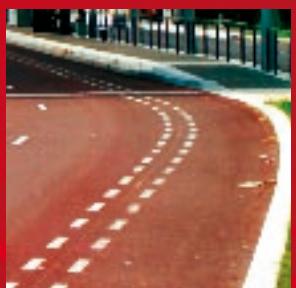
ont réuni 138 749 spectateurs. L'Agglomération a, en outre, mis le ZENITH à disposition gracieuse de huit organismes ayant souhaité organiser des manifestations.

- 20 % du CA réalisé par accueil de conventions, congrès et autres manifestations,

logues des bibliothèques.

- Démocratiser l'accès à la lecture publique.
- Développer l'usage des NTIC dans les bibliothèques de l'agglomération,
- Etre en mesure d'offrir, en matière de lecture publique, des prestations comparables à celles

IV. ANALYSE FINANCIÈRE





IV. ANALYSE FINANCIÈRE

La structure du compte administratif 2004

Méthodologie

L'activité de l'Agglomération de Rouen est retracée dans plusieurs documents budgétaires et comptables : on distingue ainsi le budget principal et les budgets annexes (budget transport par exemple). Cette distinction est pour l'essentiel opérée pour des raisons comptables.

Chacun de ces budgets connaît cependant le même cycle au cours d'une année, avec un Budget Primitif, des décisions modificatives et un compte administratif. Celui-ci est le document qui récapitule les dépenses et les recettes effectivement réalisées au cours de l'année. Il doit être adopté par l'assemblée délibérante au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

L'examen de la situation financière d'une collectivité ou d'un groupement repose sur l'analyse du **compte administratif**.

Le compte administratif est constitué de deux parties :

La section de fonctionnement recense les recettes et les dépenses courantes et récurrentes. Parmi les recettes de fonctionnement figurent notamment la fiscalité directe et indirecte levée par l'Agglomération de Rouen, ainsi que les dotations et compensations fiscales versées par l'Etat. Les principales dépenses de fonctionnement comprennent les reversements aux communes, les transports, l'aménagement urbain et l'environnement, le fonctionnement propre de l'Agglo.

La section d'investissement recense les dépenses qui contribuent à l'accroissement du patrimoine mis à disposition de la communauté par les communes (par exemple le réseau d'assainissement). Le recours à l'emprunt et les subventions et participations reçues constituent l'essentiel des recettes d'investissement.

Deux types de flux apparaissent dans les comptes :

- Les mouvements réels, qui correspondent à des montants effectivement encaissés ou décaissés.
- Les mouvements d'ordre, simples écritures comptables qui ne se traduisent pas par des mouvements de fonds.

Les chiffres exposés ci-après concernent les seuls mouvements réels.

Afin de retracer l'ensemble de l'activité de l'Agglomération de Rouen, le budget principal et les 5 budgets annexes (transport, assainissement, zones d'activité et régies de l'assainissement et des déchets ménagers) ont été consolidés, en neutralisant les flux éventuels entre le budget principal et les budgets annexes.

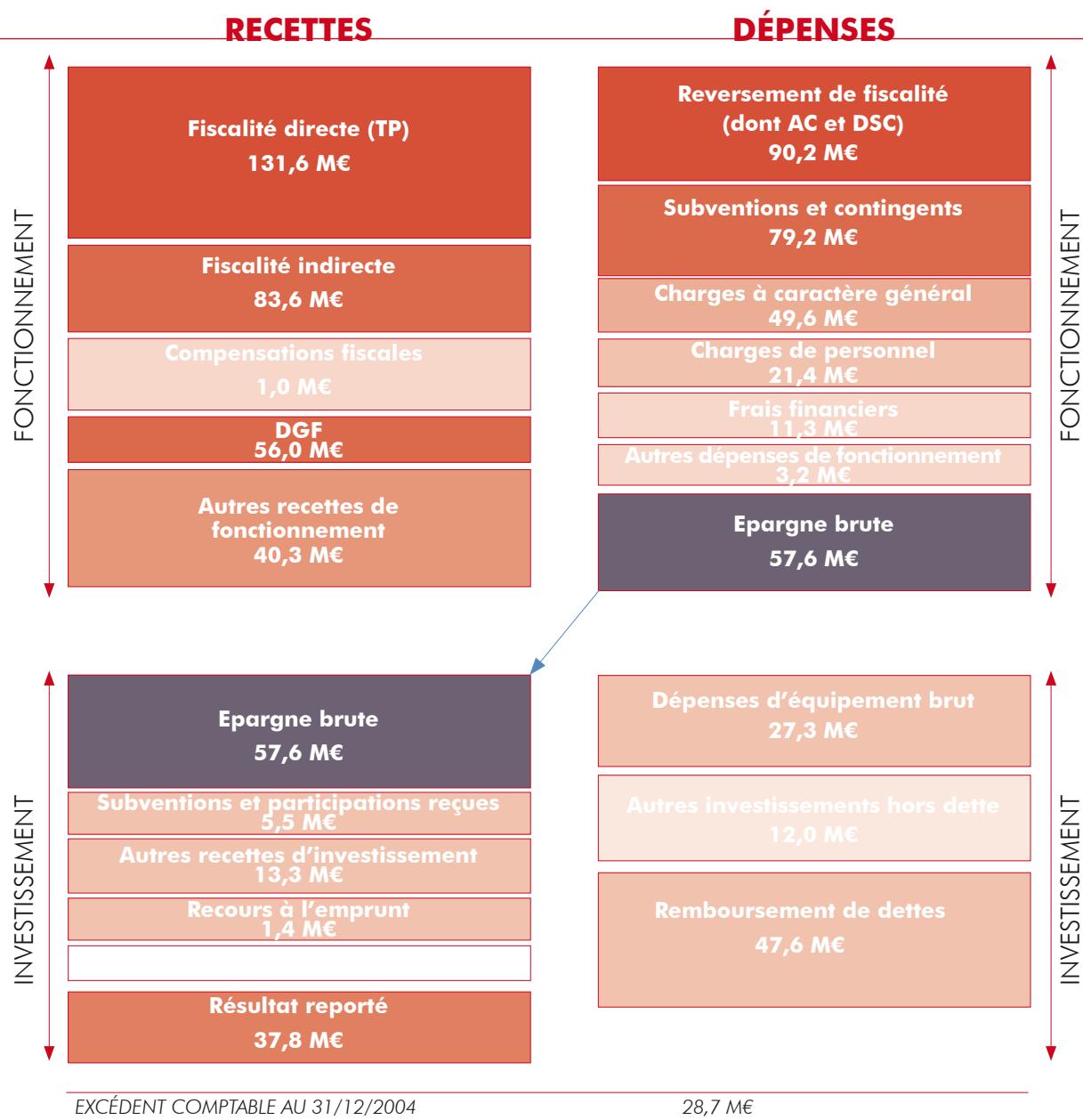
Le compte administratif 2004 de l'Agglomération de Rouen : Vue d'ensemble

En 2004, les recettes réelles totales de l'Agglomération de Rouen, hors résultats antérieurs (excédent global de 37,8 M€ fin 2003), se sont élevées à 332,6 M€, soit 312,5 M€ pour la section de fonctionnement et 20,1 M€ pour la section d'investissement.

La même année, la Communauté d'Agglomération a dépensé 341,7 M€, dont 254,8 M€ en fonctionnement et 86,9 M€ en investissement.

Le surplus de recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses constitue l'épargne brute ou autofinancement brut, qui permet d'une part de faire face à l'amortissement du capital de la dette et d'autre part de contribuer au financement des investissements. Ce concept d'épargne brute, qui constitue l'un des indicateurs clés de l'analyse financière, est comparable à l'épargne d'un ménage ou à la capacité d'autofinancement d'une entreprise.

IV. ANALYSE FINANCIÈRE



Plusieurs retraitements ont été effectués dans l'analyse :

- les recettes et dépenses de fonctionnement non récurrentes sont ré-imputées en investissement
- les mouvements patrimoniaux affectant certains budgets ont été neutralisés
- les régularisations de subventions versées à l'exploitant des transports urbains et de dépenses liées aux ordures ménagères ont été rattachées à leur exercice d'origine (exercices 2001 et 2002).



IV. ANALYSE FINANCIÈRE

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées en 2004 à 312,5 millions d'Euros contre 307,3 millions d'Euros en 2003, soit une progression de +1,7 %. Cette progression, bien que relativement faible par rapport aux années précédentes, repose toujours pour l'essentiel sur la croissance des ressources de fiscalité directe et indirecte et en premier lieu celles provenant de la taxe professionnelle.

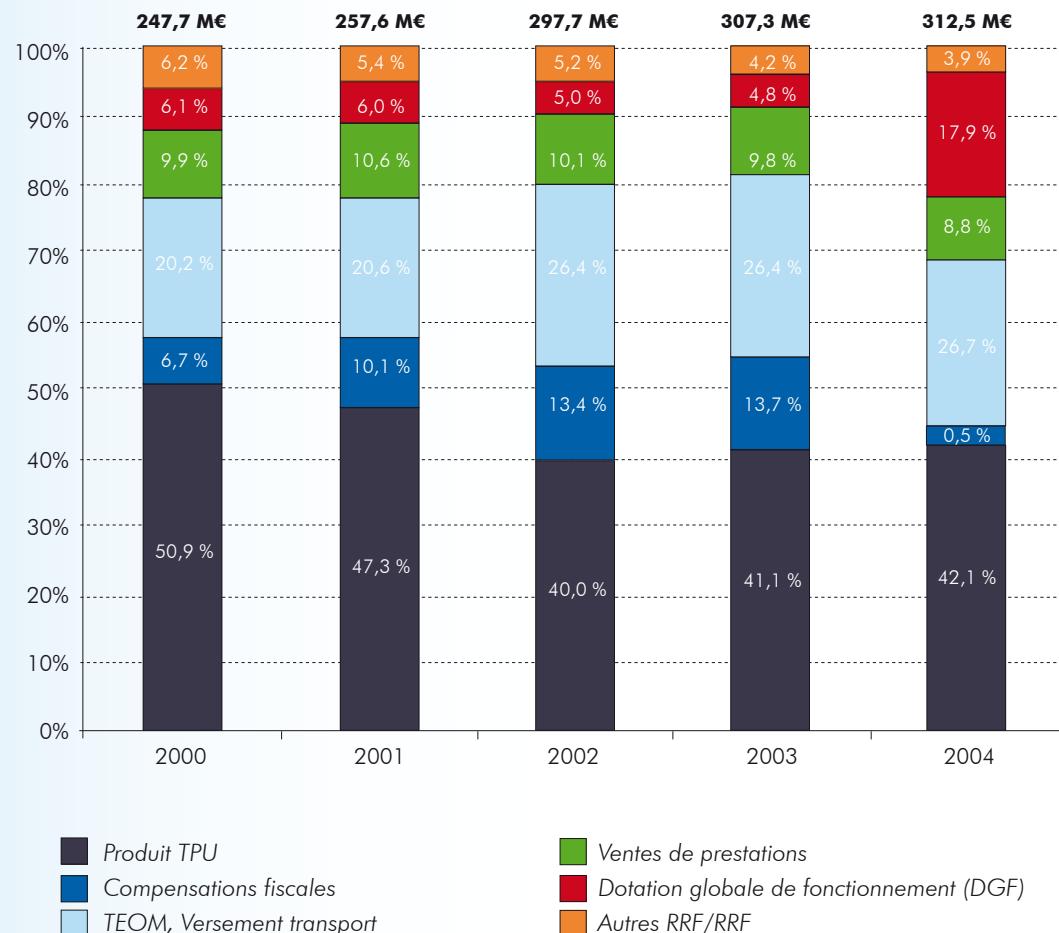
De ce fait, la part du produit de taxe professionnelle dans le total des recettes courantes s'est accrue.

Le produit de taxe professionnelle continue à progresser en dépit d'une pression fiscale qui reste inférieure à la moyenne des agglomérations

La fiscalité directe est uniquement constituée de la taxe professionnelle perçue par l'Agglomération de Rouen. Cette ressource essentielle regroupe en fait deux composantes :

- Le produit proprement dit, obtenu en appliquant aux bases taxables des entreprises le taux voté par le conseil communautaire.
- Les allocations versées par l'Etat pour compenser des exonérations qu'il a accordées aux entreprises.

Structure et évolution des recettes réelles de fonctionnement



IV. ANALYSE FINANCIÈRE

Toutefois, à partir de 2004, la plus importante d'entre elles, qui compensait la suppression de la composante salaire des bases de taxe professionnelle, est transformée en dotation d'Etat. Elle est donc analysée dans la partie consacrée à ces dotations.

A périmètre constant entre 2003 et 2004, donc sans cette compensation, les ressources de taxe professionnelle ont progressé de +5,6%. Une partie de l'accroissement de la richesse fiscale de l'agglomération provient cependant de « rôles supplémentaires » qui ne sont pas récurrents et sont en outre pour partie reversés aux communes dans leur attribution de compensation. Par ailleurs, la légère augmentation du taux de taxe professionnelle, passé de 15,47% à 15,61%, soit +0,9% a également contribué à l'augmentation du produit de taxe professionnelle.

Le potentiel fiscal par habitant, indicateur utilisé pour mesurer la richesse fiscale d'une collectivité locale ou d'un groupement, est passé de 397 €/habitant en 2003 à 419 €/habitant en 2004.

Le potentiel fiscal est calculé comme suit :

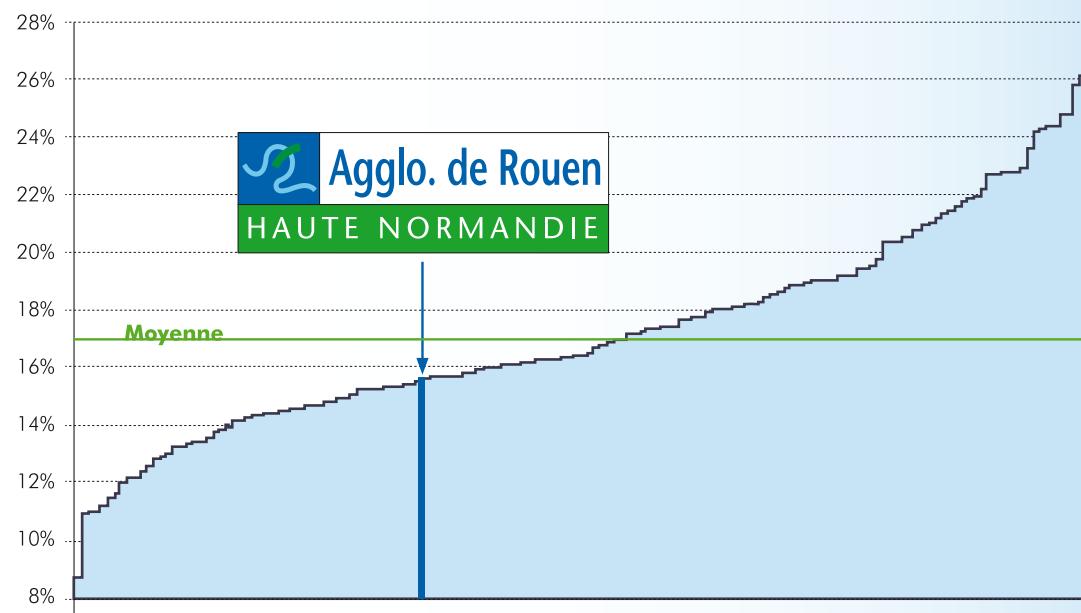
(Bases de la communauté d'agglomération x taux moyens nationaux des communautés d'agglomération) + compensation perçue par la communauté au titre de la suppression de la part salaire (données de l'année N-1).

La valeur ainsi obtenue est divisée par le nombre d'habitants de l'Agglomération de Rouen.

Ce potentiel fiscal est supérieur à celui de la moyenne des autres communautés d'agglomération qui s'élevait à 336 € / habitant en 2004.

En revanche, le taux de TPU voté en 2004, soit 15,61%, s'inscrit toujours en deçà de la moyenne nationale qui s'élevait à 16,94%. Sur ce plan, l'Agglomération de Rouen se situe en 2004 au 54ème rang sur 155 par ordre croissant.

Taux de TP voté en 2004 par les 155 Communautés d'Agglomération





IV. ANALYSE FINANCIÈRE

Rappelons toutefois que ce taux unique ne s'appliquera dans l'ensemble des communes qu'à partir de 2006, terme de la période d'unification des taux, hormis pour les communes de Hautot-sur-Seine, Roncherolles sur le Vivier, Sahurs et Saint-Pierre Manneville qui ont adhéré plus récemment à la communauté d'agglomération et sont soumises à une période d'unification spécifique. Durant la phase d'unification, les taux appliqués dans chaque commune convergent progressivement vers le taux unique, les taux initiaux (celui du District inclus) des communes membres à l'origine s'échelonnant de 9,29% à 18,21%.

Rappelons par ailleurs que la plupart des petits contribuables, qui s'acquittent de la cotisation «minimum» calculée en référence à une cotisation de taxe d'habitation, ont bénéficié à partir de 2001 d'une diminution de leur cotisation, suite à la délibération communautaire du 18 mai 2000. Cette diminution de cotisation est intervenue indépendamment de l'évolution du taux appliqué dans chaque commune.

La fiscalité indirecte

Les taxes indirectes ne sont pas les mêmes pour toutes les collectivités et les groupements. Pour ces derniers, leur perception est liée à l'exercice de compétences particulières, comme la collecte des déchets ou la gestion des transports urbains. Depuis 2002 année du transfert de la compétence «ordures ménagères», l'Agglomération de Rouen perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui s'ajoute au versement transport qu'elle percevait déjà, après avoir repris la compétence «transports urbains» auparavant exercée par le SIVOM puis par le District.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Redevables : les propriétaires de locaux d'habitation et de locaux d'activités. Le montant de la taxe peut être répercuté aux occupants – locataires par le biais des charges locatives.

Base d'imposition : la base est celle de la taxe sur le foncier bâti.

Taux : la commune ou le groupement votait jusqu'en 2004 un produit soit globalement soit par zone de perception. A partir de ce produit les services fiscaux déterminent un taux appliqué aux bases de chaque contribuable. A compter de 2005 les communes ou les groupements voteront directement un taux comme pour les autres impôts locaux.

En 2004, le montant global de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue par l'Agglomération de Rouen s'est élevé à 25,6 millions d'Euros, en hausse de 1,2 M€ par rapport à 2003.

Rappelons toutefois que cette taxe ne finance pas intégralement le service, car le mode de financement préalablement retenu par les communes subsiste, afin notamment de tenir compte de la répartition antérieure entre la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et les taxes de fiscalité directe. En pratique un taux différent est appliqué aux bases des redevables dans chaque commune, avec en 2004 des taux s'échelonnant entre 0,94% et 16,85%. En 2005, une harmonisation sur 10 ans du mode de financement des ordures ménagères sera proposée, devant aboutir à un taux unique sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Le versement transport

Redevables : employeurs de plus de 9 salariés situés dans une commune ou un groupement de communes comptant plus de 10 000 habitants

Base d'imposition : la totalité des salaires versés par les employeurs assujettis

Tarif : 1,80% sur le territoire de l'Agglomération de Rouen

IV. ANALYSE FINANCIÈRE

En 2004 le produit du versement transport, dont le taux est resté inchangé, a atteint 57,95 millions d'Euros, soit une hausse relativement modeste de +1,9% par rapport à 2003. L'année 2004 confirme donc le ralentissement du dynamisme de cette taxe, avec la croissance la plus faible observée depuis 2000.

La dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat

Elle est la principale dotation versée par l'Etat aux communautés d'agglomération. Depuis 2004, la plus importante compensation fiscale, correspondant à la suppression de la composante salaire des bases de taxe professionnelle, est intégrée aux dotations d'Etat et constitue désormais une seconde part de la DGF dite « dotation de compensation ».

Celle-ci évolue en fonction d'un taux national d'indexation, donc identique pour toutes les agglomérations, qui a été fixé à +0,965% pour l'année 2004. A ce titre, l'Agglomération de Rouen a perçu un montant de 41 millions d'Euros en 2004 contre 40,6 millions d'Euros en 2003.

L'Agglomération de Rouen continue en outre de percevoir la « dotation d'intercommunalité » qui elle fait l'objet d'un calcul individualisé et peut donc évoluer différemment selon les groupements.

En l'espèce la dotation d'intercommunalité perçue par l'Agglomération de Rouen en 2004 a progressé de +1,3% soit un montant de 14,9 millions d'Euros contre 14,7 millions d'Euros en 2003.

Cette évolution, si elle reste modeste, n'en constitue pas moins une inflexion positive par rapport à la tendance à la baisse observée depuis 2001 et en particulier en 2002.

Rappelons en effet qu'après avoir perçu en 2000, 1ère année d'existence des Communautés d'Agglomération, un montant forfaitaire de DGF par habitant de 38 € (250 F), soit une dotation de 15,1 Millions d'Euros, la communauté de l'agglomération Rouennaise a ensuite bénéficié du dispositif de garantie prévu par la loi pour

les nouvelles communautés d'agglomération. Dans ce cadre, sa dotation a d'abord légèrement augmenté en 2001, passant à 15,4 millions d'Euros, avant de diminuer à 14,7 M€ en 2002, la garantie n'assurant plus qu'un minimum équivalent à 95% du montant par habitant perçu l'année précédente.

En 2003, le montant perçu, soit 14,7 M€, était pratiquement stabilisé par rapport à 2002, non plus du fait des garanties mais suite à la perception de la TEOM à partir de 2002, qui a permis à l'Agglomération de Rouen d'accroître son intégration fiscale, qui constitue l'un des paramètres déterminant le niveau de la DGF perçue.

La progression observée en 2004 s'inscrit dans ce cadre d'une amélioration du positionnement relatif de la communauté de l'agglomération Rouennaise par rapport aux autres communautés d'agglomération, avec une intégration fiscale qui compense désormais l'impact négatif (pour la DGF) d'un potentiel fiscal élevé.

Les autres recettes de fonctionnement : 40,3 millions d'Euros

Ces autres recettes proviennent pour près des deux tiers de redevances perçues, notamment la redevance d'assainissement, ou de vente de prestations de services. En 2004, ces produits ont diminué de manière assez sensible (-8,7%) mais pour des motifs liés à leur traitement comptable particulier en 2004 du fait de la « fusion » du budget annexe « assainissement » et de la régie d'assainissement pour constituer un budget unique, ce qui ne préjuge donc pas d'une tendance à la baisse à moyen terme.

Les participations reçues de l'Etat ou de l'Union Européenne et de produits divers de gestion courante, qui représentent la majeure partie du solde, demeurent stables, tandis que les produits exceptionnels ne faisant pas l'objet d'un retraitement comptable diminuent assez sensiblement, ce qui compte tenu de la nature de ces produits n'est pas non plus révélateur d'une tendance de moyen terme.



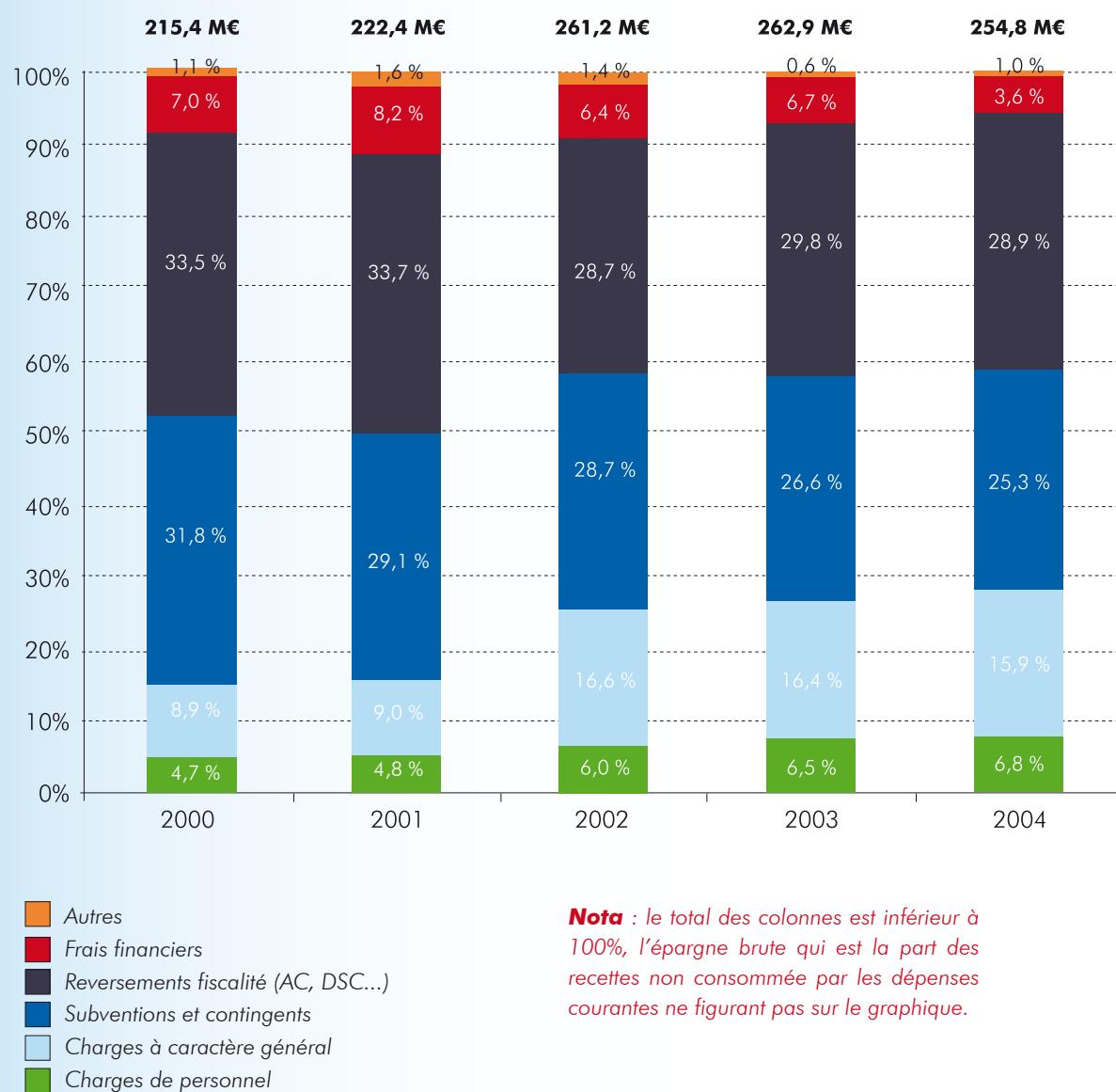
IV. ANALYSE FINANCIÈRE

Les dépenses de fonctionnement

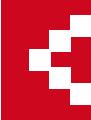
Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées en 2004 à 257,4 millions d'Euros soit une diminution de 2,1% par rapport à 2003 où elles atteignaient 262,9 millions d'Euros.

Cette baisse provient en grande partie de la diminution sensible des frais financiers et du réajustement de l'attribution de compensation versée aux communes, qui avait connu une régularisation, pour partie exceptionnelle, en 2003.

Evolution et structure des dépenses réelles de fonctionnement (en % des recettes)



IV. ANALYSE FINANCIÈRE



Les reversements de fiscalité

Si ce poste de dépenses reste le plus important pour l'Agglomération de Rouen, sa part s'est stabilisé en deçà de 30% des recettes réelles de fonctionnement depuis 2002, soit en deçà de la moyenne des agglomérations, ce qui révèle un niveau d'intégration supérieur à la moyenne. Rappelons en effet que ces dépenses correspondent aux reversements aux communes en contrepartie de l'adoption de la taxe professionnelle unique et en particulier à l'attribution de compensation, qui en principe est réduite lors de chaque transfert de compétences, comme cela s'est produit avec la gestion des déchets en 2002 pour l'Agglomération de Rouen.

En l'espèce, si l'attribution de compensation a bien diminué, de plus de 2 millions d'Euros en 2004, cela est uniquement dû à un réajustement intervenant après la régularisation à la hausse intervenue en 2003 qui était en partie exceptionnelle (rétroactivité 2000-2002).

L'autre dotation reversée aux communes, la dotation de solidarité communautaire est, quant à elle, passée de 12,3 millions d'Euros en 2003 à 13,3 millions d'Euros en 2004, soit une progression qui reste significative de près de 8%.

Les subventions et contingents

Certaines compétences de l'Agglomération de Rouen sont déléguées à des tiers, comme le service incendie et secours, géré au niveau départemental par le SDIS, ou les transports urbains confiés à un exploitant privé. La Communauté verse alors à ces organismes des participations rendues obligatoires par la loi (les contingents) ou relevant d'un engagement contractuel (les subventions).

Pour l'essentiel, ce poste couvre le contingent incendie (11,3 M€) qui s'est stabilisé par rapport à 2004 et la subvention versée pour l'exploitation des transports urbains (61,7 M€) elle aussi stable par rapport à 2003.

En revanche les autres subventions versées à des associations et à des organismes publics, dans le cadre des compétences exercées par la communauté d'agglomération, ont diminué essentiellement pour des raisons conjoncturelles (Armada notamment).

Les charges à caractère général

Ce poste, s'est élevé en 2004 à 49,6 millions d'Euros, en baisse de 1,4% par rapport à 2003 (50,3 M€) où sa progression avait été modeste. Ces dépenses comprennent principalement les achats et prestations de services extérieurs nécessaires à l'exercice des principales compétences de la Communauté d'Agglomération et les frais de fonctionnement de la structure intercommunale proprement dite. La baisse observée en 2004, confirme la bonne maîtrise par l'Agglomération de Rouen de ces dépenses, avec notamment une optimisation des dépenses liées aux déchets ménagers.

Les charges de personnel

Les charges de personnel se sont élevées en 2004 à 21,4 millions d'Euros en 2004 contre 19,9 millions d'Euros en 2003. Cette hausse (+7,4%), qui marque un ralentissement par rapport aux années précédentes, résulte de la poursuite du déploiement des compétences communautaires. Toutefois, ces charges continuent à représenter un volume relativement faible puisqu'elles n'absorbent que 6,8% des recettes réelles de fonctionnement contre 6,5% l'an dernier.

Les frais financiers

Les frais financiers, constitués des intérêts de la dette, se sont élevés en 2004 à 11,3 millions d'Euros et ont connu une diminution par rapport à 2003.

Cette diminution sensible prolonge le mouvement de décrue observé depuis 2001 dans un contexte de taux d'intérêts bas et d'une nouvelle diminution de l'encours de dette de l'Agglomération de Rouen en 2004.



IV. ANALYSE FINANCIÈRE

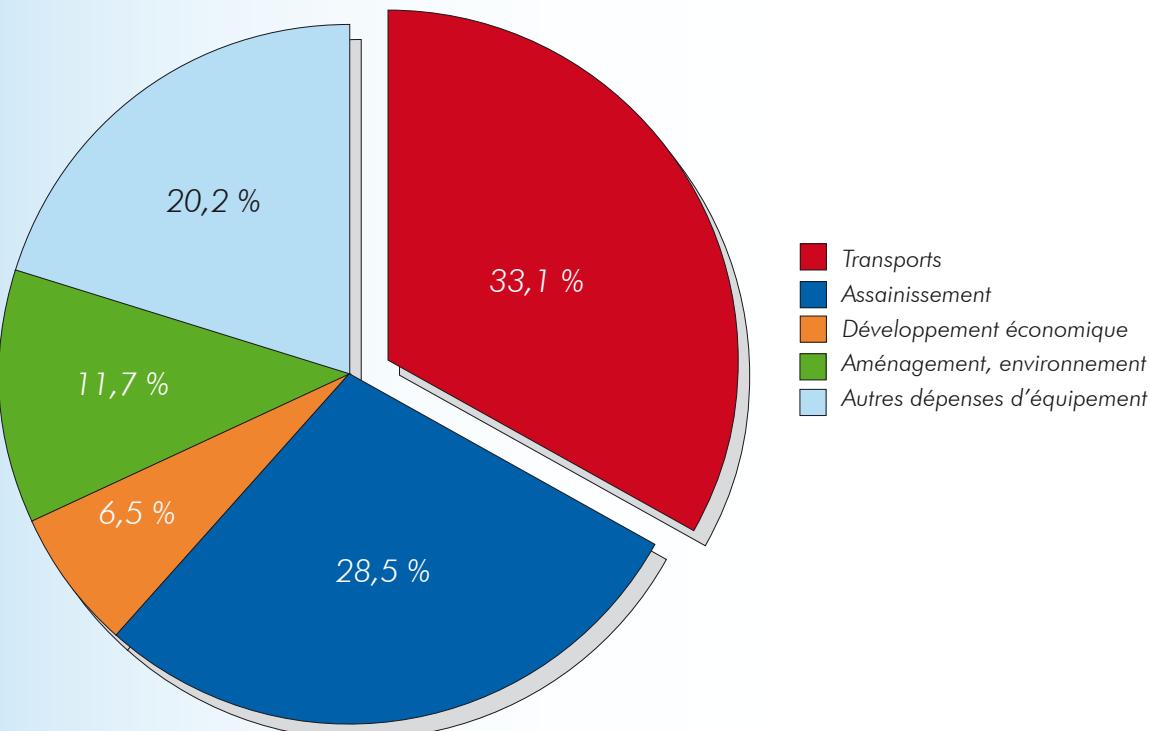
L'investissement et la dette

Sur l'exercice 2004 les dépenses réelles d'investissement hors remboursement de la dette, ont atteint 39,3 millions d'Euros, dont 27,3 millions d'Euros consacrés aux dépenses d'équipement brut, qui augmentent ou valorisent le patrimoine propre de la communauté. Elles s'inscrivent donc à un niveau supérieur à celui de 2003 où elles atteignaient 21,7 millions d'Euros. Le montant relativement élevé des autres dépenses d'investissements, hors équipement et hors dette, provient du retraitement de dépenses de fonctionnement considérées comme non récurrentes, qui sont dès lors considérées comme des dépenses d'investissement.

Les dépenses d'équipement stricto sensu ont porté en priorité sur les transports urbains (9,9 M€), avec notamment l'acquisition de matériel de transport et la poursuite du projet TEOR, qui entraîneront une forte accélération des dépenses d'investissement à partir de 2005.

L'assainissement constitue le deuxième domaine d'intervention en matière de dépenses d'équipement (8,5 M€) avec principalement la réalisation de travaux destinés au fonctionnement du réseau. Les autres dépenses d'équipements portent notamment sur l'environnement, l'aménagement et le développement économique.

Répartition des dépenses réelles d'investissement hors dette en 2004



IV. ANALYSE FINANCIÈRE

Des investissements largement financés par l'autofinancement

Trois principales ressources permettent de financer les dépenses d'investissements :

- les dotations et subventions d'équipement reçues
- l'autofinancement, qui correspond à l'épargne brute
- l'endettement

L'année 2004 a été marquée par un niveau élevé de l'épargne brute, qui s'est accrue par rapport à 2003. Dans ce contexte, l'Agglomération de Rouen a pu se désendetter, c'est à dire emprunter moins qu'elle n'a remboursé, à hauteur de – 46,2 M€. Pour ce faire, elle a également puisé dans le fonds de roulement, c'est à dire les excédents cumulés des exercices antérieurs, ce qui est tout à fait justifié pour une collectivité locale ou un groupement. Fin 2004 les excédents cumulés subsistent néanmoins à hauteur de 28,7 M€ et pourront donc être utilisés pour contribuer au financement des investissements futurs.

Exprimé en valeur brute, l'encours de dette atteindrait 296 M€ fin 2004 soit comme nous l'avons vu, en baisse sensible par rapport à fin 2003 (342 M€). Cette évolution prolonge et amplifie celle déjà observée en 2003 où la dette avait diminué de 28 M€.

Il convient cependant de déduire de ces montants le stock des avances consenties à des tiers, qui constituent une dette récupérable.

Compte tenu de l'avance accordée à SOMETRAR dont le solde fin 2004 s'élevait à 78,6 millions d'Euros, la dette nette ainsi obtenue atteint 217 millions d'Euros fin 2004 contre 262 millions d'Euros fin 2003, évolution parallèle à celle observée sur la dette brute (hors déduction des avances récupérables).

Cette réduction de l'endettement, qui a porté principalement sur les emprunts affectés à la compétence « transports urbains », ramène le niveau

d'endettement de l'Agglomération de Rouen à un niveau proche de la moyenne des agglomérations, alors même qu'elle exerce des compétences relativement étendues.

L'exercice 2004 a donc été l'occasion pour l'Agglomération de Rouen d'accroître sa marge de manœuvre en matière d'endettement, dans le prolongement de l'effort déjà fourni en 2003, afin de renforcer sa capacité de financement des projets en cours et en préparation.

La gestion de la dette et de la trésorerie

Les éventuels excédents de trésorerie des collectivités et de leurs groupements ne sont pas rémunérés. Or cette encaisse oisive, qui peut notamment résulter d'excédents cumulés, peut à l'inverse conduire à payer des frais financiers « inutiles », dès lors que la collectivité ou le groupement supporte des emprunts. Pour limiter ce risque, l'Agglomération de Rouen a utilisé des outils spécifiques (ligne de trésorerie et contrats long terme renouvelables), lui permettant d'ajuster la mobilisation des fonds à ses besoins réels de trésorerie.



IV. ANALYSE FINANCIÈRE

Synthèse financière

Une poursuite de l'amélioration de la situation financière afin de préparer l'avenir

Deux indicateurs principaux permettent de caractériser la situation d'une collectivité :

- l'épargne brute, solde entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, qui mesure sa capacité à dégager un autofinancement, pour financer l'amortissement de la dette et les dépenses d'équipement,

- la capacité de désendettement est un indicateur de solvabilité qui mesure le nombre d'années nécessaire à l'Agglomération de Rouen pour rembourser sa dette en y affectant l'intégralité de son épargne brute.

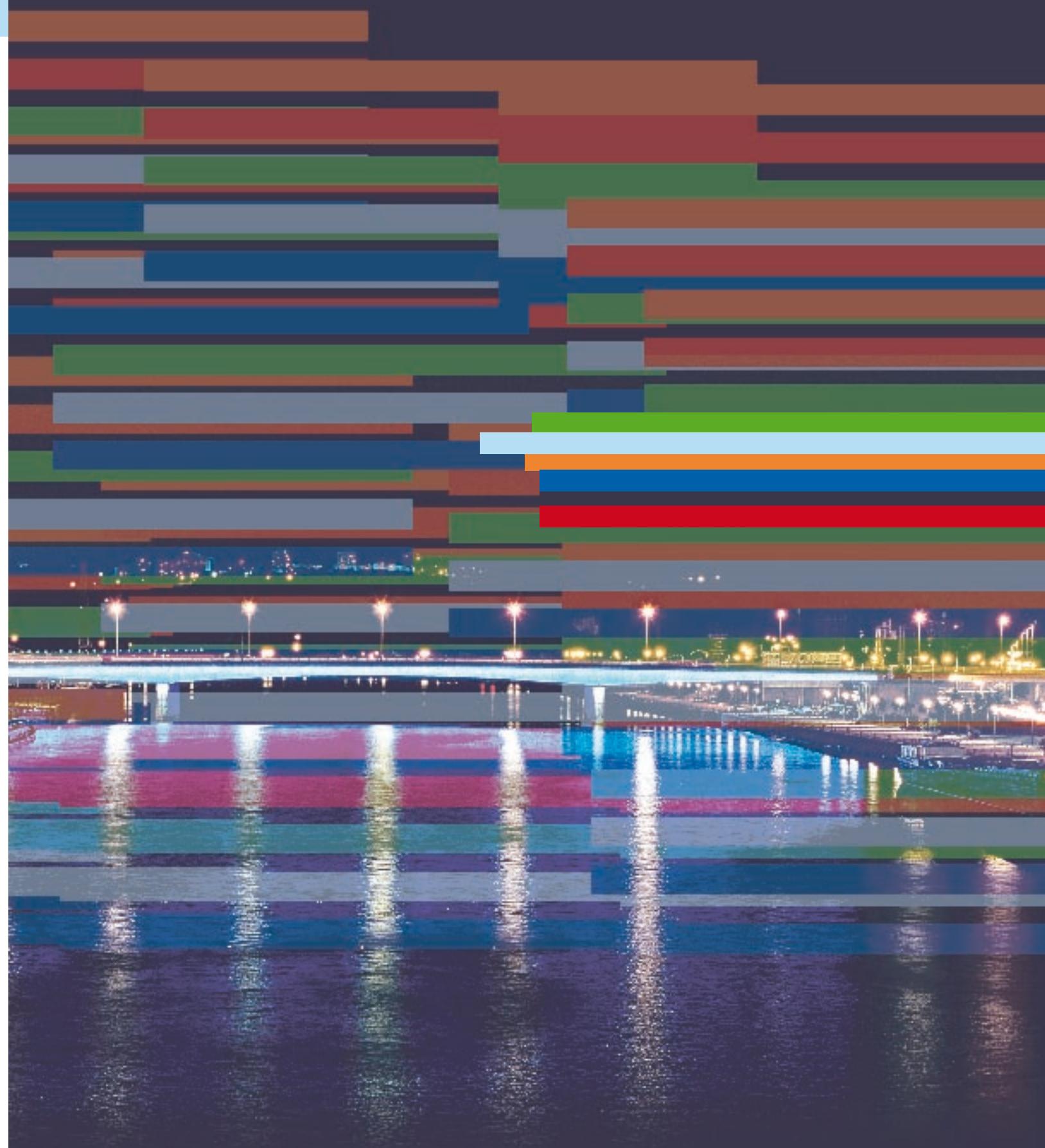
En 2004, ces deux ratios se sont améliorés : l'épargne brute a atteint 57,6 M€ tandis que l'encours de dette nette était ramené à 217 M€.

La 5ème année d'existence de l'Agglomération de Rouen lui a permis de continuer à renforcer ses marges de manœuvre financières, résultant d'une hausse de son épargne brute conjuguée à une réduction sensible de son endettement. Cette double évolution renforce sa solvabilité, ce qui devrait lui permettre de faire face à l'effort important d'investissement prévu à court et moyen terme.

Evolution de la capacité de désendettement et de ses déterminants

(budget principal et budgets annexes transport, assainissement, zones d'activité et déchets ménagers)



**Réalisation**

Direction de la communication / MB

Analyse financière

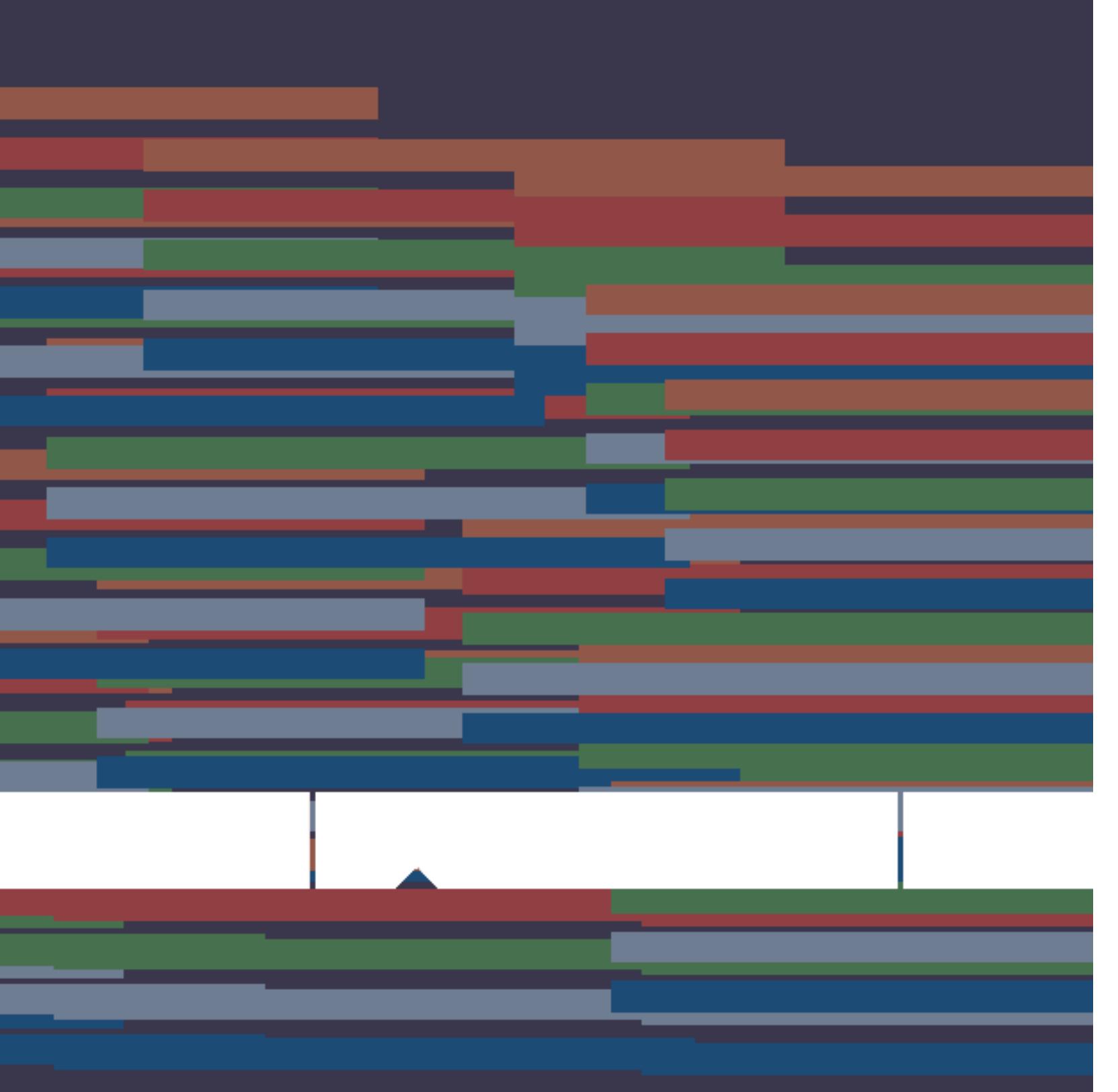
Cabinet M.Klopfen

Conception graphique

Rouge-piment

Crédits photos

Direction de la communication, Agence HEKA,
Boris Huignard, Eric Bénard.



Communauté de l'Agglomération de Rouen

Norwich House 14 bis avenue Pasteur

BP 589 - 76006 ROUEN Cedex 1

Tél. 02 35 52 68 10 - Fax. 02 35 52 68 59

www.agglo-de-rouen.fr

